



Secrétariat général de
la Communauté du Pacifique

Hina

Les femmes et la pêche

Numéro 5 - Janvier 2000

BULLETIN D'INFORMATION



Coordonnatrice : Lyn Lambeth, Chargée de la pêche en milieu communautaire, division des Ressources marines, CPS, B.P. D 5, 98848 Nouméa Cedex (Nouvelle-Calédonie), mél. : <LynL@spc.org.nc>. **Réalisation :** Section Information, division des Ressources marines, CPS. Fax : +687 263818; mél. : cfpinfo@spc.org.nc; <http://spc.org.nc/coastfish>. **Imprimé avec le concours financier de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.**

Le mot de la coordonnatrice

Nos lectrices et lecteurs trouveront dans ce numéro du bulletin le compte rendu des activités menées par la section Pêche en milieu communautaire, les premières conclusions de l'enquête conduite sur le terrain à Tuvalu, le point sur l'atelier organisé à Wallis et Futuna ainsi que sur la Conférence des directeurs des pêches, suivi d'un avant-goût des tâches que s'est fixées la section pour l'avenir proche.

Parmi les questions d'actualité pour la région figurent un appel en faveur de la prise en compte d'une analyse des spécificités du rôle des femmes et des hommes dans le cadre de l'accord relatif au commerce et à la coopération entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), l'ouverture du nouveau marché au poisson à Nauru, la récolte de perles noires sans précédent effectuée aux Îles Salomon, et un rapport sur la situation des femmes de Wallis et Futuna en ce qui touche à la pêche.

En provenance du reste du monde, nous avons un essai sur l'approche "gestion par les parties intéressées des ressources halieutiques" du programme intéressant la baie du Bengale, le bilan des tentatives des communautés pour mettre un terme à la pêche à la dynamite en Tanzanie, sur le continent africain, et un aperçu des mauvaises conditions de travail qui sont celles des femmes des usines de transformation du poisson au Chili, en Amérique du sud.

Ce numéro se termine par le compte rendu de quelques nouveaux ouvrages et publications.

Comme par le passé, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir des articles et des illustrations. Notre bulletin est largement diffusé dans la région, et c'est un excellent moyen de faire connaître à tous et toutes ce qui se passe dans votre pays dans le secteur de la pêche artisanale. Ne restez pas en rade ! Si vous pensez que votre pays ne figure pas en bonne place dans les pages qui suivent, envoyez-nous un article qui pourrait concerner :

Sommaire

Nouvelles de la section Pêche en milieu Communautaire

par P. Tuara & Lyn Lambeth p. 2

Nouvelles de la région p.12

Pacifique en général	p. 12
Îles Marshall	p. 16
Kiribati	p. 16
Nauru	p. 17
Îles Salomon	p. 18
Nouvelle-Calédonie	p. 20
Wallis et Futuna	p. 20
Fidji	p. 22
Tonga	p. 23
Samoa	p. 24
Australie	p. 28

Nouvelles d'ailleurs p.29

Asie	p. 29
Afrique	p. 34
Amérique du Sud	p. 36
Europe	p. 38

Ouvrages et publications p.39



- des méthodes et du matériel de pêche
- des travaux de recherche
- des projets de mise en valeur et de gestion
- des initiatives prises par votre communauté (coopératives, projets locaux)
- des possibilités de formation
- des conférences
- des ouvrages et autres publications
- et enfin, tout ce qui pourrait intéresser les communautés de pêcheurs (foresterie, agriculture, tourisme, pollution, etc.

Vos articles peuvent nous être envoyés en français ou en anglais, car nous publions deux versions distinctes de ce bulletin. Nous sommes en outre à votre disposition pour répondre à vos questions et demandes d'information, vous transmettre diverses

coordonnées et recevoir des renseignements sur les organismes ou personnes qui, selon vous, seraient intéressés par ce bulletin.

Merci de bien vouloir adresser vos questions et articles à :

Lyn Lambeth
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
B.P. D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

Téléphone : (687) 26.20.00
Télécopieur : (687) 26. 38.18
Mél. : lynl@spc.org.nc

Section pêche en milieu Communautaire



Nouvelles de la section

Patricia Tuara & Lyn Lambeth

Depuis la parution du dernier numéro, les deux agents de la section n'ont pas chômé. Pour répondre aux demandes des pays membres de la CPS, la mise en œuvre du projet Promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches se poursuit, avec pour objectif "d'aider les populations côtières pratiquant la pêche, en particulier les femmes, à être plus étroitement associées aux activités de développement et de gestion de la pêche conduites à l'échelon national ou régional, et à en tirer davantage de profit". Certaines de ses activités sont résumées dans ce qui suit.

Enquête sur le terrain à Tuvalu

La chargée de la pêche en milieu communautaire s'est rendue à Tuvalu en janvier et février 1999 pour recueillir des informations sur les communautés de pêcheurs et la participation des femmes à ce type d'activité.

Sikela Ulumutu, du service des pêches de ce pays, et Suaia Pesenga, du Conseil national des femmes, lui ont apporté leur concours. Les autorités de Tuvalu avaient demandé que soit conduite cette évaluation car il s'était révélé nécessaire de mieux appréhender le rôle qui est celui des femmes dans le secteur de la pêche.

Cette enquête sur le terrain avait pour principaux objectifs de :

- faire le point sur le rôle socio-économique des femmes dans le secteur de la pêche, notamment leurs activités de récolte, de transformation et de commercialisation des ressources marines;
- obtenir des renseignements sur les services du secteur public ou du secteur non-gouvernemental qui sont à même de soutenir les communautés de pêcheurs, et déterminer ceux qui sont destinés



40% des 11 000 habitants de Tuvalu vivent sur l'île principale et surpeuplée de Funafuti

spécifiquement aux femmes engagées dans des activités du domaine de la pêche;

- définir les difficultés auxquelles sont confrontées les communautés de pêcheurs et les obstacles à une participation positive des femmes au secteur de la pêche;
- proposer au secteur public et au secteur non gouvernemental une série de principes directeurs susceptibles de faciliter une participation positive des femmes au secteur de la pêche.

Principales conclusions

- La pêche et ses domaines connexes, la transformation et la commercialisation, sont des activités extrêmement importantes tant pour les hommes que les femmes à Tuvalu, qu'il s'agisse de nourrir la famille ou la collectivité, ou de générer quelque revenu de type artisanal. Le rôle des femmes pour garantir une alimentation de substitution à leur

famille lorsque les hommes ne pouvaient prendre la mer du fait du mauvais temps était autrefois plus important. Aujourd'hui, les femmes ne prennent part à des activités de récolte que de façon épisodique, et plus souvent à titre de loisir que pour assurer une production vivrière.

En revanche, elles sont très présentes dans les activités de transformation et de commercialisation du poisson capturé par les hommes.



Funafuti est un atoll corallien bas de 2,8 km² dont un tiers de la surface n'est pas habitable du fait de l'emprise de l'aérodrome et des excavations effectuées dans le corail

Les hommes pratiquent la pêche à la sagaie, au filet, à la palangrotte et à la traîne à bord de petites embarcations à moteur ou des pirogues à balancier. La plupart des prises sont commercialisées à Funafuti, le poisson frais étant vendu à la Naficot, la société nationale de pêche de Tuvalu. Quelques femmes, sillonnant la ville en poussant des charrettes à bras, vendent les captures des hommes sans intermédiaire. Sur les autres îles, le poisson se vend au domicile du pêcheur ou il est cédé à la Naficot, là où cette société dispose d'un centre d'exploitation. Quelques îles en dehors de Funafuti produisent du poisson séché, qui est vendu sur l'île principale par le biais de la Naficot.

- La mise en valeur des ressources marines était jusqu'à présent axée sur des projets concernant les hommes plutôt que les femmes, ce qui s'explique par l'importance attribuée au développement d'une pêche commerciale génératrice de revenus intéressant au premier chef les hommes.
- Un des principaux obstacles à une participation plus importante des femmes aux activités de pêche est la division traditionnelle du travail entre les deux sexes. La pêche est ramenée à la capture de poissons et est considérée comme un domaine réservé aux hommes. Le ramassage sur le récif ou la récolte de fruits de mer à marée basse par les femmes et par les enfants sont moins fréquents aujourd'hui. Autrefois source importante de protéines, surtout lorsque le mauvais temps empêchait les hommes de sortir en mer, le ramassage sur le récif n'a néanmoins jamais été considéré comme une activité de pêche. Même la place des femmes dans la transformation et la commercialisation, bien que reconnue, n'a pas été prise en compte par les organismes nationaux ou régionaux qui projettent de mettre en valeur et de gérer les ressources halieutiques de Tuvalu.
- Le stockage et le transport du poisson, qu'il soit destiné au marché local ou vendu ailleurs, constituent un obstacle important au développement des activités de pêche sur les îles autres que Funafuti.



À la recherche de crabes, petits poissons et anguilles sur le platier à Nui



Entre les îles éloignées, les moyens de transport sont lents et parfois peu réguliers



De retour après une matinée de traîne à Vaitupu



L'électricité fait défaut sur la plupart des îles éloignées, et le produit de la pêche est généralement consommé immédiatement



De petites quantités de poisson sont séchées et salées pour la consommation familiale ou pour la vente à la Naficot, la société nationale de pêche de Tuvalu

La première mouture du rapport relatif à cette enquête a été présentée au gouvernement de Tuvalu; les personnes y ayant pris part y porteront leurs observations. Un certain nombre de recommanda-

tions seront formulées, et une fois la version définitive du rapport arrêtée, un atelier sera organisé à l'échelon national.

Stage en Nouvelle-Zélande : les Océaniennes et la gestion de petites entreprises de pêche

Venues des quatre coins du Pacifique pour suivre le stage de quatre semaines à l'École des pêches de Nouvelle-Zélande, treize femmes sont venues grossir les rangs de la communauté océanienne de Nelson pour suivre le premier cours régional sur la gestion et l'exploitation de commerces de produits de la mer, organisé à l'intention des Océaniennes, du 12 avril au 7 mai 1999. Ce stage, le premier conçu exclusivement pour des femmes, s'inscrivait dans le cadre du programme régional de formation en gestion d'entreprises de pêche, déployé par la section Formation halieutique du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). La chargée de la pêche en milieu communautaire y a représenté la CPS et supervisé le déroulement du cours pendant les deux premières semaines, la relève étant assurée pour la seconde partie du programme par le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques.

Pourquoi un stage destiné exclusivement aux femmes ? Parce que ces dernières, qui jouent dans le Pacifique un rôle important dans le secteur de la pêche, notamment en matière de transformation et de commercialisation, restent souvent oubliées lorsqu'il s'agit de formation. Cette lacune, aggravée par

leur manque de connaissances de l'exploitation et de la gestion d'une petite entreprise, fait souvent obstacle à leur pleine participation au secteur commercial. Il y a fort à parier qu'une action de formation ne visant pas les femmes de façon spécifique attirerait surtout des hommes. Nelson a déjà accueilli deux stages consacrés à la gestion des entreprises de pêche en Océanie. Le premier, en 1997, a compté trois femmes parmi les treize participants, et le second, une femme et douze hommes. En faible minorité, les femmes y ont eu des difficultés à s'affirmer.

Au cours du stage organisé à leur intention, les femmes se sont par contre montrées très à l'aise et communiquaient facilement entre elles; toutes avaient un point commun, celui d'avoir confié pendant leur absence leurs enfants à des membres de leur famille. La plupart s'étaient déjà trouvées à des postes de responsabilité dans une entreprise, et ce sans avoir reçu de formation ou bénéficié d'un quelconque soutien. Soixante-quinze candidatures environ avaient été reçues pour ce stage, et les treize femmes retenues venaient des États fédérés de Micronésie, des îles Fidji, de Polynésie française, de Kiribati, de Nauru, de Palau, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, de



Les stagiaires n'ont eu aucun mal à juger de la qualité et de la fraîcheur des poissons, mais procéder à une évaluation détaillée était une nouveauté



L'unité de transformation des ailerons et vessies natatoires de requin a suscité un vif intérêt

Tokelau, de Tonga et de Tuvalu. Une bonne part des stagiaires étaient issues du secteur privé et pouvaient déjà justifier d'une solide expérience.

Pour la majorité des participantes, ce stage était la première action de formation dont elles bénéficiaient. Elles ont saisi avec enthousiasme la possibilité d'affi-

ner leurs compétences techniques et d'acquérir de nouvelles stratégies afin d'améliorer leur pratique dans l'entreprise. Le programme du cours avait été arrêté en collaboration avec l'École des pêches de Nouvelle-Zélande et la filière de la pêche de ce pays afin de satisfaire aux conditions applicables sur les marchés internationaux en matière de réglementa-

tion et de contrôle de la qualité. Parmi les sujets traités, on peut citer les systèmes de production de produits de la mer (HACCP, manipulation, qualité, valeur ajoutée, commercialisation), la gestion pratique de l'entreprise (éthique des affaires, gestion et perfectionnement du personnel, résolution des problèmes), la planification et la comptabilité (tableurs, comptabilité informatisée, interprétation des informations d'ordre financier, plan d'exploitation). Des exposés théoriques alternaient avec des séances pratiques et des visites sur le terrain autour de Nelson. La communauté océanienne installée dans cette ville a ménagé un accueil chaleureux aux stagiaires et a organisé une soirée du Pacifique à l'École des pêches. Dans le cadre d'activités moins formelles, les femmes ont pu visiter une ferme d'élevage de la moule verte,

descendre en radeau les eaux bouillonnantes d'une rivière et goûter le sashimi et le sushi d'un restaurant japonais de la ville.

Les observations recueillies lors de l'évaluation conduite par les participantes et par le représentant de la CPS ont mis en lumière l'utilité de cette action de formation. Les stagiaires ont en outre identifié un certain nombre d'autres Océanienues et entreprises de transformation et de commerce des produits de la mer qui pourraient bénéficier de ce type de cours. Forte de ces réactions positives, la CPS s'emploie activement à mobiliser auprès de bailleurs les financements requis pour une nouvelle édition du stage en l'an 2000.

Un atelier à Wallis et Futuna

Sur l'île de Futuna, du 17 au 19 mai 1999, dix-huit jeunes femmes ont suivi un stage de trois jours consacré au ramendage des filets de pêche. Elles ont pu y apprendre à faire les nœuds qui permettent de réparer les filets usagés et à en fabriquer de nouveaux. Retenues pour l'intérêt qu'elles avaient manifesté pour le secteur de la pêche et pour l'apprentissage de nouvelles compétences, ces femmes envisagent de constituer une association et de proposer leurs services aux pêcheurs locaux dont les filets ont besoin d'être ramendés.

La chargée de la pêche en milieu communautaire a dispensé cette formation organisée conjointement par la section Pêche en milieu communautaire et le Bureau technique des femmes du Pacifique de la CPS,

le Conseil national des femmes et le service des pêches de Wallis et Futuna.

Jamais auparavant une action de formation n'avait été proposée aux femmes engagées dans des activités de pêche à Wallis et Futuna, et jamais auparavant la section Pêche communautaire n'avait eu l'occasion d'intervenir en faveur de ce petit territoire français. La chargée de la pêche en milieu communautaire a mis à profit son séjour pour effectuer une enquête sur les activités de pêche et une évaluation des besoins des pêcheuses de Futuna (voir la partie consacrée à Wallis et Futuna au chapitre *Nouvelles de la région*). Elle espère retourner sur le Territoire pour conduire de futures activités.



*Le ramendage
des filets
à Futuna*

La "pêche" ? Qu'entendons-nous par là ? Les femmes et la pêche à Pohnpei, aux États fédérés de Micronésie

À la demande des autorités des États fédérés de Micronésie, la chargée de la pêche en milieu communautaire de la CPS s'est rendue à Pohnpei du 22 juillet au 7 août derniers pour mener une enquête sur le rôle des femmes dans le secteur de la pêche, et pour prendre part à la cinquième conférence des femmes des États fédérés de Micronésie, du 2 au 6 août.

Selon la section Pêche en milieu communautaire de la CPS, "ici, comme dans nombre de pays où nous nous rendons, la première chose que l'on nous dit, c'est que *les femmes ne pêchent pas*. Nous répondons qu'il s'agit peut-être d'élargir le sens que l'on donne aux termes *pêche* et *pêcher*. Les activités de pêche incluent, outre les sorties à bord d'un bateau et la capture du poisson, la collecte de mollusques et autres formes de vie marine sur le récif et dans la mangrove, le nettoyage, la découpe, la cuisson et la conservation des produits de la mer, la vente de ces derniers au marché, et une vaste gamme d'activités axées sur les ressources marines et qui concernent tant les femmes que les hommes. Toutes ces activités doivent être prises en compte dans la planification du développement du secteur, mais aussi dans le contexte de la conservation et la gestion des ressources marines".

Pour préparer chaque rapport national, les agents de la section Pêche en milieu communautaire étudient et évaluent la pêche artisanale et vivrière et la situation des intervenants. Les interventions envisagées pour développer le secteur se fondent sur les besoins ainsi déterminés et elles peuvent se concrétiser sous

forme d'actions de formation dispensées à l'échelon national ou régional, ou encore par la mise à disposition d'outils pédagogiques tels que manuels, bulletins d'information ou vidéocassettes.

Parmi les recommandations issues des évaluations nationales figurent l'amélioration des services d'information à l'intention des femmes et des hommes engagés dans la pêche artisanale, la promotion de la présence des femmes dans les services des pêches des pays, l'amélioration des actions de formation ciblant les femmes et les hommes engagés dans la pêche artisanale, et la sensibilisation du public au rôle important que jouent les communautés de pêcheurs pour le bien-être et la santé du pays. La section Pêche en milieu communautaire peut proposer avis et soutien technique dans ces domaines.

En collaboration avec la chargée de la condition féminine et le service national des pêches, les deux premières semaines ont été consacrées aux entretiens conduits avec des personnes concernées de près ou de loin par les activités du secteur de la pêche, et notamment des représentants des autorités de l'État de Pohnpei et des autorités fédérales, des entreprises, des banques, du secteur socio-éducatif, des associations de femmes, des organisations non-gouvernementales et des Églises.

Des visites ont eu lieu dans un certain nombre de villages et elles furent l'occasion de s'essayer à la pêche et à la collecte des ressources marines de Pohnpei avec les femmes et les hommes du lieu.



*La transformation
des filets de thon :
des femmes au travail
à la Pohnpei Fisheries
Corporation*

Un rapport sera rédigé sur le rôle des communautés de pêcheurs de Pohnpei, et notamment des femmes. Y figureront des recommandations sur le soutien à apporter à la pêche artisanale et un éventuel programme pour le perfectionnement des intervenants de la filière. Les perspectives d'intervention à Kosrae, Chuuk et Yap seront elles aussi évoquées.

Au cours de la dernière semaine passée sur place, la chargée de la pêche en milieu communautaire et son homologue du service national des pêches, Esthephan Santiago, chargé de la conservation et de

la gestion, ont pris part à la cinquième conférence des femmes des États fédérés de Micronésie. Ils y ont présenté un exposé conjoint sur le travail de la section Pêche en milieu communautaire de la CPS et du service national des pêches des États fédérés de Micronésie, suscitant de vifs échanges entre les participantes sur "les femmes et la pêche". Cette conférence a en outre été l'occasion, pour la chargée de la pêche en milieu communautaire, de faire la connaissance de participantes venant des quatre États fédérés et de mieux appréhender la situation et les besoins qui leur sont propres.



La récolte des holothuries par les femmes de Madolenihmw

La conférence des directeurs des pêches

L'explosion potentielle de la phycoculture (culture des algues), la certification des filières d'exportation des produits de la mer et leur commercialisation ont compté parmi les sujets d'actualité débattus lors de la première conférence des directeurs des pêches qui s'est tenue récemment au siège de la Communauté du Pacifique à Nouméa.

La Conférence des directeurs des pêches, connue autrefois sous le vocable de "Conférence technique régionale sur les pêches", est la seule enceinte où les responsables des services des pêches de tous les États et territoires membres de la Communauté du Pacifique peuvent se retrouver pour examiner les questions de portée régionale relatives aux ressources aquatiques. Les participants y passent par ailleurs en revue le travail de la division Ressources marines, ce qui permet à cette dernière de s'assurer que son programme de travail, le plus vaste de la CPS, continue de répondre au plus près aux attentes en pleine évolution des États et territoires océaniques.

La section Pêche en milieu communautaire a présenté à cette occasion le bilan de ses activités passées et présentes, et dressé le tableau des interven-

tions qu'elle prévoit. Les participants, notamment les représentants des pays où des études de référence ont été menées ou des stages organisés, ont clairement encouragé les agents de la section dans leurs efforts.

Plusieurs États ou territoires ont exprimé le souhait que la section réalise une enquête sur les effets des activités de récolte menées par les femmes sur les ressources marines du littoral. Jusqu'à présent, ce sont les activités elles-mêmes qui ont été décrites et non pas les incidences qu'elles peuvent avoir. Une stratégie et un programme de travail pour les évaluations de ce type de retombées sont donc à l'étude.

La conférence s'est déroulée au siège de la Communauté du Pacifique, du 9 au 13 août 1999; elle a rassemblé 79 participantes en provenance de 22 États et territoires membres et de 25 organisations internationales ou autres.

Source : Communiqué de presse de la CPS en date du 26 août 1999.

Les animatrices socio-éducatives s'en vont à la pêche, ou "Comment fabriquer un fumoir à poisson"

La fabrication d'un fumoir à poisson, voilà une des choses que les étudiantes du Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) de la CPS, aux îles Fidji, apprendront en septembre 1999. En effet, dès cette année, les stagiaires qui y préparent, en sept mois, le certificat d'animation socio-éducative se verront proposer un module sur la pêche, dont le programme a été mis au point par la conseillère à la pêche en milieu communautaire, en collaboration avec le chargé de cours sur la valorisation des produits de la pêche de l'Université du Pacifique Sud (USP).

Parmi les sujets abordés dans le cadre de ce module d'enseignement pratique figurent les méthodes de

récolte écologiquement viables, les engins, la transformation et la conservation des produits de la mer, et la commercialisation.

Les étudiantes devront avoir appris comment commercialiser le poisson et comment mettre en place un programme touchant aux activités de pêche à l'intention de communautés villageoises, mais elles devront aussi savoir fabriquer et mettre à l'épreuve des engins de pêche, évaluer la qualité des produits, transformer et conserver divers types de produits de la mer en ayant recours à différentes catégories de matériel. Ce module sera dispensé du 20 septembre au 1er octobre 1999.

En projet

Un stage est prévu pour les femmes de Palau en octobre ou novembre 1999, avec à l'ordre du jour les thèmes suivants : altération du poisson, manipulation et transformation des produits de la mer, conservation et gestion des ressources marines, gestion de petites entreprises, nouvelles recettes pour les plats préparés et vendus dans le commerce.

Une fois le rapport sur la pêche à Tuvalu terminé, un stage sera organisé dans ce pays.

Les Îles Marshall elles aussi accueilleront un stage, à Jaluit, en octobre 1999 sur le modèle de celui qui s'est déroulé à Ebeye en août 1998, avec au programme la conservation et la gestion des ressources marines, le contrôle de qualité appliqué au poisson, les méthodes de transformation primaire et secondaire des produits de la mer, le conditionnement et la commercialisation.

En juillet 1999, la conseillère chargée des spécificités femmes-hommes du Secrétariat général du Forum a mené des enquêtes sur le terrain à propos des rôles féminins et masculins dans l'industrie thonière à Palau; la rédaction d'un rapport se poursuit, avec une contribution de la section Pêche en milieu communautaire de la CPS. Cette enquête compte parmi celles entreprises pour aider les autorités de Palau à élaborer un plan de gestion de la pêche thonière, avec le concours financier du Canada et l'appui technique de l'Agence des pêches du Forum, de la CPS et du Secrétariat général du Forum. Une démarche du même ordre est prévue pour Vanuatu dans un avenir proche.

Deux manuels destinés à l'ensemble de la région sont en bonne voie de réalisation : le premier est destiné à promouvoir la gestion des pêcheries vivrières par les communautés océaniques concernées, et le second rassemblera des recettes pour préparer les fruits de mer.

Hina - Les femmes et la pêche en direct sur le site Web de la CPS

Ce bulletin d'information est désormais disponible en direct sur le site Web de la CPS.

Pour accéder au menu du programme Pêche côtière de la CPS, tapez :

<http://www.spc.org.nc/coastfish/>

Cliquez ensuite dans la colonne de gauche sur *Bulletins*, sous *Pêche côtière*.

Faites défiler la page et vous aurez alors à votre disposition tous les bulletins d'information publiés par le programme Pêche côtière, y compris *Hina - Les femmes et la pêche*, où seul ne figure pas encore le premier numéro. Bonne lecture !

Nouvelles de la région



ENSEMBLE DU PACIFIQUE

Selon la Banque mondiale, les ressources marines de la région sont menacées de surexploitation

La Banque mondiale, dans un rapport consacré à la gestion des zones côtières dans le Pacifique, révèle que, dans de nombreux pays insulaires, la surexploitation des lieux de pêche est une grave menace. D'après ce document, qui examine les facteurs affectant les zones côtières de la région, le problème de la surpêche continuera probablement de s'aggraver du fait de l'appât du gain.

“Parmi les menaces les plus graves, on peut citer la surpêche, la pollution, les déchets, l'exploitation forestière, les méthodes de pêche destructrices (la dynamite et les produits toxiques, par exemple) et l'effondrement de l'autorité traditionnelle, pierre angulaire d'une gestion collective des ressources côtières”, précisent les auteurs.

“Pour que les stocks puissent se rétablir, il faut leur permettre de se reproduire et réguler les prises. Mais nombre de communautés ne sont pas en mesure de réglementer leurs propres pratiques en matière de pêche ni de maîtriser les sources de pollution”. Le rapport de la Banque mondiale affirme l'importance des ressources côtières pour les pays océaniques. “Dans le Pacifique, la culture, l'emploi et les activités sportives mettent dans une large part en jeu les ressources vivantes qui occupent la bande située entre le littoral et le tombant externe du récif. La protection des modes de vie, l'avenir des jeunes générations et la sécurité alimentaire dépendent largement des richesses halieutiques côtières”.

Source : PACNEWS, avril 1999

Les pays ACP doivent prendre en compte le rôle des femmes dans le cadre du nouvel accord devant faire suite à la convention de Lomé

Soixante et onze pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (groupe des États ACP) se sont vus lancer un défi, celui de cesser de traiter les femmes comme des membres passifs de la société et, en matière de commerce et de développement, d'axer leurs politiques sur les femmes, la jeunesse et les victimes de la pauvreté afin que développement et croissance économique se fassent sur les mêmes bases. “Les règles du jeu commercial ne prennent toujours pas en compte les spécificités des rôles féminins et masculins. Il n'y a rien de nouveau dans le fait que 70 pour cent des femmes dans le monde sont pauvres. Nous ne le répèterons jamais assez. Mais que devons nous faire pour que de réels partenariats soient enfin mis

en place?”, interroge Pat Made, directrice d'*Inter Press Service* en Afrique.

La question des spécificités des rôles féminins et masculins dans le contexte de l'accord qui doit succéder à la quatrième Convention de Lomé, le pacte de commerce et d'aide au développement conclu entre l'UE et les États ACP, était à l'ordre du jour des consultations consacrées à la société civile, à Bruxelles du 8 au 10 juillet.

Le texte actuel arrive à expiration le 1er février 2000. Le nouvel accord devrait inclure un chapitre consacré à la société civile, et au rôle qu'elle doit jouer

dans la mise en application des dispositions à venir, dont la pierre angulaire et l'objectif premier sera l'éradication de la pauvreté.

Les directives de l'UE relatives à ces négociations établissent trois principes "en vue d'une application systématique dans toutes les sphères de coopération", dont "la démarginalisation des problèmes de sexospécificités, et l'égalité des sexes". Tant l'UE que les États ACP reconnaissent que le développement social et économique ne saurait être assuré de façon durable sans que les femmes y soient partie prenante.

Kena'e Ka'au, du groupe océanien *Solidarité mélanésienne pour un Pacifique libre et dénucléarisé*, se déclare favorable à la prise en compte des spécificités hommes-femmes dans le prochain accord mais selon lui, le sens de cette démarche n'est généralement pas bien compris dans le Pacifique. "Dans la région, nombreux sont ceux et celles qui pensent que c'est un problème qui ne concerne que les femmes; mais l'enjeu est beaucoup plus vaste", dit-il. Dans le contexte mélanésien et notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'équilibre ou l'égalité entre les perspectives féminine et masculine est important. Il s'agit d'arriver à une égalité avérée, et non pas

d'adopter un vague concept. À moins que cela se concrétise, les femmes resteront sur la touche".

Selon Kena'e Ka'au, le Pacifique doit tout particulièrement veiller à la traduction de cette prise en compte des rôles des femmes et des hommes dans l'accord faisant suite à la Convention de Lomé et à son application sur le terrain. Il évoque le travail de sensibilisation qui s'impose avant que la question des sexospécificités soit inscrite au nouvel accord, en soulignant que ce travail devra se faire dans le contexte des compétences et des ressources propres aux pays.

"C'est en avril cette année que j'ai pour la première fois entendu parler de Lomé, mais des actions de sensibilisation ont été lancées en Papouasie-Nouvelle-Guinée par le biais du *Pacific Concerns Resource Centre* et de quelques ONG européennes. Mais soyons francs, il faut en premier lieu que nous considérons ce qui se passe chez nous avant de nous tourner vers l'extérieur. Or dans le Pacifique, il ne faut pas oublier que les autorités n'ont pas toujours pris en compte les attentes des populations".

Source : PACNEWs, juillet 1999

Le cours CPS/Nelson Polytechnic pour les agents des services des pêches du Pacifique a déjà 20 ans

Terrihauroa Luciani et Lyn Lambeth

En 1979, la CPS annonçait l'organisation d'un cours destiné aux agents des services des pêches du Pacifique. Personne n'aurait alors pensé que ce stage aurait à nouveau lieu l'année suivante. En fait, cette formation de la CPS et du *Nelson Polytechnic* s'est, depuis, déroulée chaque année et 222 agents du service des pêches de 18 États et territoires y ont pris part de 1979 à 1998. Pour la première fois l'an dernier, des femmes étaient présentes, avec une participante du Samoa et une des Tonga. Cette année, une stagiaire de Kiribati y a pris part : Erema Ebaurereu était non seulement la seule femme, mais également la plus jeune stagiaire.

L'édition 1999 du stage a débuté pour les 12 participants le 8 février à Nelson (Nouvelle-Zélande) par la visite de l'École des pêches. Les choses ont bien changé depuis 20 ans : le module

pratique du stage se déroule désormais dans la région océanienne (alors qu'autrefois, les stagiaires devaient braver le froid intense en plein hiver néo-zélandais !), la formation dure plus longtemps et de nouveaux sujets sont inscrits au programme pour une plus grande pertinence des matières enseignées.

Cette année, ce sont Terrihauroa Luciani, Steve Beverly et Michel Blanc de la CPS, avec le concours



Emera en pleine pêche en Nouvelle-Calédonie

de Brian Fosset du *Nelson Polytechnic*, qui ont dispensé le module pratique de cinq semaines. Tout a été fait pour que les participants puissent acquérir une expérience aussi concrète et réaliste que possible des difficultés auxquelles sont confrontés quotidiennement à bord d'un bateau les pêcheurs de leur pays.

Il a fallu, jour après jour, garder la ligne en main en haute mer, affronter les éléments (le soleil, le vent, la houle, la pluie, le vent, la pluie encore, la houle, plus forte cette fois, le vent à nouveau, et la pluie, encore et encore) puis le découragement et la réalité d'un jour où rien ne mord. Puis vient l'euphorie d'une grosse prise. Tout cela afin de parfaitement sensibiliser les stagiaires, qui sauront ainsi mieux se placer au service des pêcheurs une fois rentrés dans leur pays.

Les participants ont acquis l'expérience directe de plusieurs méthodes, dont la traîne au leurre, la traîne à l'appât frais, la pêche profonde au moulinet à main et la palangre pélagique pour le thon et l'espadon. Au cours de ces opérations, ils ont rempli un journal

de pêche et procédé à l'analyse chiffrée de chaque sortie. Cette année, les stagiaires ont en outre pris part à la construction et au mouillage d'un DCP du type utilisé dans l'Océan Indien. Grâce aux moyens disponibles sur place, d'autres thèmes ont été étudiés, tels que les méthodes de pêche des poissons d'aquarium, la valorisation des produits de la pêche et les principes HACCP, l'aquaculture de la crevette et l'écologie des zones récifales et de la mangrove.

Cette année, les réactions ont été mitigées quant à la participation des femmes à ce cours; aux yeux de certains, il serait plus approprié de proposer à ces dernières une formation distincte et spécifique au vu des places différentes que tiennent les deux sexes dans le Pacifique. Mais pour la plupart, les participants souhaiteraient que se poursuivent les stages mixtes, avec une présence plus marquée des femmes. Erema, pour qui cette expérience positive aurait été plus riche en compagnie d'autres femmes, certains sujets se sont révélés ardues, mais très utiles.

Le Pacifique à la poubelle ?

Tamari'i Tutangata

Il fut un temps où les ordures n'existaient pas dans le Pacifique. Tout ce qui était rejeté (les restes de nourriture, les frondes de cocotier, les paniers en pandanus) étant d'origine naturelle se trouvait consommé par le bétail ou utilisé pour enrichir les taro dières, ou tout simplement, pourrissait lentement. Parmi les 1000 langues parlées dans la région, certaines n'ont pas de mot pour désigner les ordures.

Il fut un temps où, alors que les sociétés occidentales luttait déjà contre les déchets qui étouffaient ruelles et rivières et provoquaient des épidémies de choléra et d'autres maladies mortelles, les pays océaniques, moins peuplés, continuaient à jouir d'une eau potable et propre, d'une mer non souillée, d'une abondance de poissons, de fruits de mer, de noix de coco, d'arbres à pain, de bananes et de l'absence d'immondices.

Malheureusement, cette époque est révolue. Un flot de produits de consommation venus de l'Occident, leurs emballages en plastique et leurs récipients de métal, s'entassent en une montagne de déchets solides qui ne se désintègrent pas mais encombrant les lagons et les plages autrefois vierges, menaçant non seulement le milieu naturel mais aussi l'économie du pays et la santé de ses habitants.

Certains lagons sont aujourd'hui anéantis; ils font désormais office de dépotoir. Dans tout le Pacifique, des petites îles, à la surface émergée restreinte, ne savent plus comment faire face aux déchets solides qui s'amoncellent toujours plus haut.

Les cours d'eau et les lentilles d'eau douce, qui jouent un rôle essentiel pour l'approvisionnement quotidien des communautés, sont de plus en plus pollués; la concentration toujours plus grande de déchets constitue un risque croissant pour la santé humaine, notamment du fait de la présence du moustique vecteur de la dengue, dont le nombre ne fait que croître dans beaucoup de pays océaniques. L'espèce responsable de la transmission de la dengue trouve dans l'eau stagnante et les flaques des dépôts d'ordures des conditions idéales pour se reproduire. Chaque flambée de cette maladie débilitante et parfois mortelle affaiblit l'économie d'un pays car des ressources financières qui seraient mieux employées ailleurs doivent être détournées pour y faire face.

Les tas de déchets solides, sous forme parfois de dépotoirs installés de façon délibérée sur la plage même, sont à l'origine d'un cercle vicieux : le lagon pollué ne produit plus assez de poissons ni d'autres produits de la mer pour nourrir les villageois, et pour survivre, ceux-ci sont contraints d'acheter de plus en plus souvent des aliments en conserve bon marché, ce qui vient ajouter au problème de l'évacuation des déchets dans un milieu naturel fragile. Apparaissent alors de nouveaux problèmes de santé, l'alimentation des populations n'étant plus équilibrée, comme en témoigne la prévalence grandissante du diabète dans le Pacifique. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la région souffre désormais d'un des taux de diabète de l'adulte parmi les plus élevés au monde.

Le tourisme, source majeure de revenus pour certains pays insulaires, commence lui aussi à pâtir de la prolifération des détritiques. La beauté réputée de ses lagons et de ses plages donnait à la région un avantage dans la concurrence engagée avec d'autres destinations touristiques. Cet atout disparaît peu à peu sous le poids des déchets solides qui s'empilent le long des rivages et des cours d'eau. Un rapport, paru récemment, reprend les observations de touristes qui n'envisagent pas de revenir dans le Pacifique car certains sites naturels sont trop dégradés, et qui choisiront plutôt une plage du Queensland.

Des solutions novatrices : Certains pays ont déjà imaginé des solutions novatrices pour réduire le volume d'immondices à évacuer. L'inventaire du type de déchets qui s'accumulent dans le Pacifique est sur le point de démarrer, dans le cadre d'un nouveau programme du PROE; mais les informations dont on dispose déjà indiquent que la moitié des ordures ménagères est constituée de matière biodégradable car organique. À Fidji et aux Îles Salomon, des projets pilotes permettent d'utiliser avec succès ces ordures biodégradables; ils créent du même coup une source de revenu et améliorent l'alimentation des habitants. Les jeunes fidjiens du projet *Youth Composting*, en place à Nabua et à Tamavua/Wailoku, ont transformé des déchets organiques en compost qu'ils vendent pour les jardins potagers.

Le projet *Sup Sup Gardens* aux Îles Salomon, lancé en 1986, avait pour objectif premier d'aider la population à adopter une alimentation plus équilibrée en encourageant la fabrication de compost et la culture de légumes. Aujourd'hui, plus de dix pour cent des ménages d'Honiara contribuent à ce programme. D'autres actions novatrices ont été lancées ailleurs dans le Pacifique, allant du recyclage des bouteilles ou des cannettes d'aluminium à la production expérimentale d'énergie à partir des déchets qui s'accumulent. Il reste que peu de pays savent quels types et quelle quantité d'ordures produisent leurs habitants, et peu disposent de l'expertise requise pour envisager d'en venir à bout.

Une nouvelle initiative du PROE, un programme régional océanien de sensibilisation et d'éducation



Sur l'île de Funafuti, à Tuvalu, les ordures sont parfois abandonnées dans les trous creusés dans le corail pendant la Seconde Guerre mondiale pour construire un aéroport

pour l'élimination des déchets, financé par l'Union européenne et baptisé *WASTE*, servira bientôt de cadre à la première analyse détaillée des ordures produites dans la région. Elle concernera huit pays insulaires du Pacifique, les îles Fidji, Kiribati, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Une fois le problème cerné avec plus de précision, ces États recevront le soutien voulu pour élaborer un plan global de gestion des déchets pouvant aider à mobiliser des financements auprès des autorités nationales ou d'autres sources et à mettre en place des projets de gestion des déchets solides. Parmi les solutions envisageables dans les États et territoires océaniques, figurent le paiement d'une taxe par l'utilisateur, sous une forme ou sous une autre, mesure qui concernerait sans doute les touristes, et les programmes de recyclage et de compostage, autant de perspectives fondées sur les trois *R* de la gestion des déchets, réduction, recyclage et réutilisation.

Pour les petits pays, la réduction du volume des ordures produites est sans doute la voie la plus réaliste. Elle dépend de la prise de conscience du problème par la population, qui, on l'espère, sera sensibilisée à la réalité de la menace que font peser les déchets solides sur son environnement, sur sa santé et sur l'économie nationale et qui agira de sa propre initiative pour limiter les quantités d'ordures produites et sauver le Pacifique.

Source : *Islands Business*, mars 1999.

Tamari'i Tutangata est directeur du PROE, le Programme régional océanien de l'environnement, dont le siège se trouve à Apia (Samoa).

ÎLES MARSHALL

Une unité de transformation du thon à Majuro

À Majuro, capitale des Îles Marshall, la construction d'une usine de transformation du thon, d'un coût de 5 millions de dollars américains, a commencé. Ce projet réunit PM&O (*Pacific Micronesia and Orient Line*) de San Francisco et le géant américain du thon, *Star Kist*. Un protocole d'accord confirmant l'attribution d'un prêt de 2 millions de dollars américains a été signé par les autorités des Îles Marshall, PM&O et la Banque des Îles Marshall, en vue de la construction de ces nouvelles installations de découpe du poisson.

Selon le directeur régional de PM&O, Keith Fawcett, cette unité devrait entrer en fonctionnement d'ici le mois d'octobre et créerait 300 emplois pour les habitants du pays. Les autorités des Îles Marshall ont salué la création de ces nouveaux emplois et les revenus qu'ils dégageront pour les travailleurs de Majuro. Ces nouvelles installations, qui traiteront le poisson avant sa mise en conserve aux Samoa américaines, permettra aux navires de pêche de rester moins longtemps absents des lieux de pêche. "Un senneur qui doit rallier les Samoa américaines pour

débarquer ses prises à la conserverie de *Star Kist* peut perdre jusqu'à un mois", précise Keith Fawcett.

Dans le cadre du prêt accordé, la Direction des ressources marines du pays s'est portée garante par l'intermédiaire de la Banque des Îles Marshall, tandis que PM&O a investi 3,2 millions de dollars américains. Pour Robert Muller, coordonnateur chargé du secteur privé auprès des pouvoirs publics, "il s'agit d'un projet prestigieux, prouvant l'intérêt que les investisseurs étrangers peuvent porter à notre pays".

Les senneurs armés par *Star Kist*, le plus gros producteur de thon du monde, approvisionneront cette unité de transformation en poisson. PM&O, qui assure déjà une fois par mois le transport par conteneurs à partir et en direction des Îles Marshall, acheminera le poisson transformé et congelé directement de Majuro à l'usine de mise en conserve de *Star Kist* aux Samoa américaines.

Source : PACNEWS, août 1999.

KIRIBATI

Les algues, source de revenu pour une petite nation d'Océanie

Au cours des quinze derniers jours, une bonne part des habitants des pays industrialisés auront mordu dans du carraghénane venant, fort probablement, de Kiribati. Ce produit est en effet extrait d'une algue cultivée à des fins commerciales aux Philippines, en Indonésie et, de plus en plus, à Kiribati. "Le carraghénane constitue un réel espoir pour l'économie de notre archipel, notamment pour l'île Christmas", explique Michael Tinne, conseiller en gestion auprès d'*Atoll Seaweed Company Ltd*, une entreprise à capitaux publics.

Atoll Seaweed Company Ltd dispose d'une petite presse à balles sur Christmas Island et sur Tarawa à Betio, et expédie les algues récoltées à une compagnie danoise qui en extrait le carraghénane utilisé comme émulsifiant dans près de 60 pour cent des aliments transformés, de la pâte dentifrice et des produits cosmétiques. Les deux espèces concernées, *Euchema cotonii* et *Euchema spinosum*, ont été introduites à Kiribati, sous forme de "boutures" en provenance des Philippines; elles poussent parfaitement le long de bouts, sur des pieux enfoncés en mi-eau dans le lagon

Selon Michael Tinne, la circulation de l'eau et l'immersion permanente des algues sont deux facteurs cruciaux pour de bons résultats. Ces deux espèces poussent rapidement et peuvent être récoltées trois à six mois après leur installation dans le lagon. "Cette culture de rente est d'un excellent rapport pour les producteurs qui veulent bien se donner un peu de mal", dit-il. À Kiribati, elle est en concurrence pour l'emploi de main d'œuvre avec le coprah, dont la culture est subventionnée par l'Union européenne (UE) au titre de la Convention de Lomé.

Comme elle a besoin d'une circulation d'eau ininterrompue, c'est à cinq degrés de l'équateur que cette algue prospère le mieux, à l'abri des cyclones. Sur le marché au comptant, le cours d'*Euchema* varie en fonction des typhons qui frappent régulièrement les Philippines. Ce sont d'ailleurs les cyclones qui ont anéanti tous les espoirs que Fidji avait placés en ce produit il y a quelques années.

La filière en place à Kiribati bénéficie du concours de l'UE et de la Nouvelle-Zélande, qui achètent les algues aux producteurs après qu'elles ont été séchées

sur le sable jusqu'à ce que leur teneur en humidité soit ramenée à 35 pour cent. Transportées à Tarawa ou à l'île Christmas, elles sont compressées en balles de 50 kg et exportées.

En 1996, Kiribati a exporté 1 246 tonnes d'algues; d'après Michael Tinne, ce chiffre pourrait atteindre 2 000 tonnes l'an prochain. Le cours de la tonne oscille entre 55 et 675 dollars américains. L'intérêt de l'opération réside dans le fait qu'une fois recouverts les frais de fonctionnement fixes, tout bénéfice reste acquis au producteur et à *Atoll Seaweed*.

La contribution de Kiribati au commerce mondial (70 000 tonnes environ) reste modeste, mais l'acheteur danois apprécie la plus grande stabilité politique

et climatique de cette source d'approvisionnement, par comparaison avec les Philippines et l'Indonésie. Selon Michael Tinne, Kiribati devrait pouvoir atteindre une production de 4 000 tonnes par an, bien que l'intensité du travail nécessaire exige que de la main d'œuvre soit disponible à l'endroit voulu.

L'avenir de la filière phycologique dépendra en partie du maintien ou non des importantes subventions accordées au coprah par l'UE dans le cadre du mécanisme Stabex qui pour le moment incite les propriétaires terriens à concentrer leurs efforts sur ce dernier produit, en dépit de l'effondrement des cours, plutôt que sur *Euchema*.

Source: *Pacific Islands Monthly*, Juillet 1999

NAURU

À Nauru, le nouveau port construit à Anibare pour un coût de 10 millions de dollars australiens sera prêt en mars 2000

Le ministre des Pêches de Nauru, Godfrey Thomas, a annoncé au Parlement que les pouvoirs publics avaient pu obtenir auprès des propriétaires locaux de prendre à bail neuf des onze terrains concernés par le projet. "Les pouvoirs publics expriment leur gratitude aux propriétaires qui ont accepté de donner à bail leur terrain afin que le projet puisse aller de l'avant comme prévu", a-t-il dit.

Les travaux ont débuté le mois dernier afin de construire le bassin qui accueillera les bateaux, et d'élargir et creuser la passe à Anibare.

C'est le Japon qui finance la création d'un port local à Anibare.

Selon Godfrey Thomas, une fois achevé, le port de la communauté d'Anibare permettra aux pêcheurs locaux d'exploiter de plus grosses embarcations. Il servira en outre de solution de repli pour le débarquement et l'embarquement des marchandises lorsque le vent d'ouest et la forte houle gêneront le bon déroulement des opérations ailleurs.

Source : PACNEWS, juin 1999.



La baie d'Anibare avant le début des travaux

Le nouveau marché de poisson de Nauru, dont la construction avait commencé en décembre 1998, est désormais opérationnel.

Le directeur exécutif de la direction de la pêche et des ressources marines de Nauru, Anton Jimwereiy, souligne que l'ouverture de ce nouveau marché vise à encourager la population à consommer plus de produits de la mer en favorisant les activités de pêche.

“La principale raison d'être de ce marché de poisson est de créer un lieu où les pêcheurs locaux puissent

facilement vendre leurs prises et les consommateurs acheter du poisson de bonne qualité à un prix raisonnable”, dit-il.

C'est la direction de la pêche et des ressources marines qui a financé ce projet d'un coût de 750 000 dollars australiens.

Source : PACNEWS, juillet 1999

ÎLES SALOMON

La culture de perles noires aux Îles Salomon

Huit cents perles noires ont été récoltées aux Îles Salomon, une quantité sans précédent depuis le lancement dans ce pays de l'aquaculture perlière.

La ferme installée à Gizo, dans la province occidentale, est la première à avoir cultivé des huîtres perlières avec succès depuis la mise en place du projet, il y a deux ans. Un éleveur des Îles Cook avait, sous contrat, procédé au greffage des huîtres, et il est récemment revenu pour en extraire les perles.

Johann Bell, maître de recherche en aquaculture, précise qu'une autre ferme a été établie à Noro, toujours dans la province occidentale, pour éventuellement remplacer Gizo. Le ministère de l'Agriculture n'a pas révélé la valeur des huit cent perles obtenues. Selon Johann Bell, les résultats des études scientifiques qui ont été conduites à bien sont d'une grande importance pour le pays.

Source : PACNEWS, avril 1999

Les pêcheurs d'holothurie de l'atoll d'Ontong Java

Robert E. Gillett et Michelle Lam

Ontong Java est un des atolls les plus isolés des Îles Salomon. À près de 500 km au nord d'Honiara, il est situé à mi-chemin entre la capitale et l'équateur. La prochaine île importante est Isabel, à 250 km au sud-ouest. Ontong Java est un atoll typique : un chapelet d'environ 120 îlots éparpillés sur le récif qui entoure le vaste lagon. La terre ferme n'émerge en aucun point de plus d'un mètre au-dessus du niveau de la mer.

C'est en 1643 que les Européens aperçoivent l'île pour la première fois. Abel Tasman la nomme Ontong Java car elle ressemble à une île voisine de Java, en Indonésie. En 1791, le capitaine Hunter la rebaptise Lord Howe Island. Ces deux noms lui sont restés, mais ses habitants l'ont toujours appelée Luaniua. Une des particularités d'Ontong Java est que ses habitants sont en fait d'origine polynésienne, par contraste avec les mélanésiens à la peau plus foncée qui peuplent les îles alentour. Ils sont apparentés aux occupants de Tuvalu et de Tokelau, au nord du Samoa, à plus de 2 000 km à l'est d'Ontong Java. Aux Salomon, plusieurs îles éloignées sont en fait polyné-

siennes (Sikiana, Tikopia, Anuta, Rennel et Bellona), comme le sont aussi d'autres îles de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des États fédérés de Micronésie.

Ceux qui connaissent Ontong Java ont surtout gardé en mémoire ses villages parfaitement propres et ordonnés, les tatouages des personnes âgées, ses plages de sable blanc immaculé, les nuées de petits enfants faisant preuve d'une grande curiosité, et les danses coutumières qui durent jusqu'au matin.

Comme sur la plupart des atolls, les ressources terrestres d'Ontong Java restent limitées. La pauvreté des cultures vivrières et les rares créneaux rentables du point de vue économique expliquent l'exploitation poussée qui est faite des 2 000 km² de lagon et des eaux avoisinantes. Pour ne pas périr, les habitants d'Ontong Java sont d'ailleurs devenus depuis des siècles des pêcheurs, plongeurs et marins chevronnés.

Outre les produits de la mer consommés sur place, les deux plus importantes ressources marines

d'Ontong Java sont le troca (dont on fait les ébauches des boutons de nacre) et la bêche-de-mer (aliment exporté vers le marché asiatique). Depuis près d'un siècle, ces deux produits sont le pivot de l'économie d'Ontong Java. La bêche-de-mer est un produit intéressant. Ce terme fait référence au produit séché, aussi appelé *trépang* et obtenu à partir de l'animal marin plus communément dénommé concombre de mer, ou holothurie en langue scientifique. Selon G. L. Preston, une autorité en la matière, il existe environ 1 200 espèces d'holothuries dans le monde, mais les eaux peu profondes de la zone indo-Pacifique n'en abritent que 300, au nombre desquelles vingt uniquement sont transformées à l'heure actuelle en bêche-de-mer.

Pour obtenir la bêche-de-mer, il faut faire bouillir, nettoyer, sécher et parfois fumer la matière première récoltée. Le produit fini, à la texture caoutchouteuse et dure, est normalement réhydraté par trempage et bouilli plusieurs fois avant d'être consommé. En Chine et en Asie du Sud-Est, principales régions consommatrices, le trépang est considéré comme un met de choix aux vertus aphrodisiaques.

Depuis quelques années, la bêche-de-mer tient une place importante à Ontong Java, où le cours d'achat du kilo peut atteindre 27 dollars américains. On comprend donc aisément pourquoi plonger pour pêcher ces animaux est devenu une grosse affaire sur cette île où les autres activités économiques possibles restent rares. Mais le rapport élevé de la bêche-de-mer entraîne une surexploitation de la ressource en holothuries des eaux peu profondes qui entourent Ontong Java. La plongée avec bouteille ou avec toute autre forme d'appareil à air comprimé étant proscrite sur l'atoll, nombreux sont les hommes qui, tant qu'ils sont jeunes, pratiquent la plongée libre en profondeur à la recherche des concombres de mer.

Nous avons passé une journée avec Kelaepa qui, à 18 ans, est à la tête d'une équipe de quatre personnes, avec deux autres plongeurs (de 11 et 12 ans) et un garçon de 10 ans qui s'occupe de la pirogue. Kelaepa plonge depuis l'âge de 12 ans et il explique que les jeunes plongeurs sont beaucoup plus performants car ils peuvent atteindre de plus grandes profondeurs. Il semble qu'après 24 ans, ces hommes encore jeunes ne peuvent plus descendre aussi profondément et se consacrent donc à une pêche moins difficile.

Les techniques employées sont intéressantes : dans 20 mètres d'eau, équipés d'un masque avec tuba et de palmes, les garçons hyperventilent avant de descendre lentement vers le fond (au lieu de tenter de battre le chronomètre) par un mouvement restreint des bras, du type "petit chiot". Ils sont capables de rester à cette profondeur pendant un temps considérable, avant de regagner calmement la surface. On ne

peut que relever l'absence de tout mouvement d'amplitude des bras ou de toute précipitation pour refaire surface.

À plus de 20 mètres de profondeur, les plongeurs ont recours à une "fusée" pour récolter les holothuries. Il s'agit d'un lest muni d'un côté d'ailettes et d'une tige à ardillon, et attaché de l'autre à une ligne mono-filament. Lorsqu'il localise un concombre de mer en profondeur, le plongeur lâche la fusée sur sa cible. Tel un missile filoguidé, la fusée peut être dirigée en tirant sur la ligne. Si le plongeur a bien visé, il aura accroché une holothurie et pourra la sortir de l'eau. Malheur à la pauvre tortue égarée qui passe dans le champ.

Ce type de plongée n'est pas sans risque. Selon les plongeurs de l'atoll, les requins sont parfois présents en grand nombre mais causent rarement des problèmes. Par contre, la syncope de l'apnéiste constitue un risque beaucoup plus grave. Plonger à de grandes profondeurs pendant six à huit heures est épuisant, surtout lorsque la concurrence est vive. Il n'est pas rare, à Ontong Java, qu'un plongeur perde connaissance en retenant sa respiration à parfois plus de 20 mètres. D'après Pakoa, qui lui aussi plonge à la recherche de concombres de mer, plusieurs personnes ont ainsi perdu la vie au cours des dernières années.

Ce risque ne semble pas inquiéter notre ami Kelaepa. Plonger est le seul emploi qu'il ait jamais eu, et le seul qu'il envisage pour l'avenir. Ce qui le préoccupe davantage, c'est la diminution de la ressource.

À l'heure actuelle, les cours de la bêche-de-mer sont élevés, les débouchés à l'exportation énormes et les plongeurs enthousiastes. Ces facteurs, et la petite taille du lagon d'Ontong Java, font que se pose désormais le sérieux problème de la surpêche. Trop de concombres de mer sont prélevés. En l'absence de toute réglementation, les forces du marché pourraient aisément être responsables de leur disparition. Pour éviter que les holothuries soient surexploitées, les autorités de l'atoll ont mis au point un mécanisme local de gestion : une année sur deux, la pêche aux concombres de mer est interdite, mais la pêche au troca est ouverte. Malgré quelques problèmes (coordination entre les deux villages, tentation de prolonger la période d'ouverture pour des raisons d'exploitation commerciale), il semble que ces dispositions réduisent quelque peu la pression exercée sur la ressource, tout en ouvrant d'autres perspectives de rémunération aux plongeurs.

L'avenir de Kelaepa et de son équipe de plongeurs reste incertain. La poursuite de leur activité préférée, la pêche des holothuries, dépend essentiellement de ce mécanisme de gestion et de la détermination des autorités locales d'Ontong Java à le faire fonctionner.

La mission entreprise à Ontong Java s'inscrivait dans le cadre de l'étude comparative de la gestion des ressources côtières des îles du Pacifique financée par la Banque mondiale. Pour toute autre information sur cette étude, veuillez vous adresser à M. Robert Gillett - P.O. Box 3344 - Lami (Îles Fidji).

Les opinions et conclusions présentées dans ce qui précède n'engagent que leur auteur et ne sont en aucun cas attribuables à la Banque mondiale, ni aux organismes qui lui sont apparentés, ni aux membres du Conseil de direction qui représentent ses pays membres.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Débouchés à l'exportation

Après l'arrivée à expiration, le 1^{er} janvier 2000, de sa dispense spéciale en matière d'exportation, la Nouvelle-Calédonie fera à nouveau partie des pays autorisés à exporter des produits de la mer à destination de l'Union européenne (UE), celle-ci ayant approuvé la nouvelle réglementation applicable dans ce pays en matière d'hygiène alimentaire.

Rien ne sera toutefois définitivement acquis jusqu'à ce que les inspecteurs de l'UE se rendent en Nouvelle-Calédonie à la fin de l'année pour vérifier le bon respect des normes adoptées.

Par ailleurs, toujours en Nouvelle-Calédonie, un appel d'offres à été lancé pour la construction d'une unité de conditionnement de la crevette dans la province Nord, où ce type d'aquaculture occupe une place importante. À l'heure actuelle, les seules installations de conditionnement de ce crustacé sont situées dans la province Sud et ne peuvent traiter les quantités produites, qui sont en majorité destinées à l'étranger.

Source : *Islands Business*, mai 1999

WALLIS ET FUTUNA

Les pêcheuses de Futuna

Le Territoire de Wallis et Futuna, la plus petite des trois entités françaises du Pacifique Sud, est situé à 600 km au nord-est des îles Fidji et à 300 km à l'ouest du Samoa et il reste relativement isolé de ses voisins aux plans géographique, culturel et politique. Les Wallisiens descendent des Tongans alors que les Futuniens descendent des Samoans, et la langue vernaculaire parlée sur chacune des îles témoigne de ces origines. La population totale avoisine les 14 400 habitants, un nombre comparable à celui des personnes originaires de Wallis et Futuna vivant en Nouvelle-Calédonie.

La majorité (80%) de la population active du Territoire vit de l'agriculture et de la pêche traditionnelles. À Futuna, les femmes participent très largement aux activités de pêche et de ramassage sur le platier. Les hommes s'occupent des potagers, souvent situés loin des villages, sur les pentes abruptes des montagnes, alors que les femmes ne s'éloignent pas trop de la maison, s'occupant de la pêche et du ramassage sur le récif.

Il est intéressant d'observer la façon dont la topographie, à Wallis et à Futuna, a dicté les rôles traditionnels des hommes et des femmes. À Futuna, les vil-

lages sont construits sur une frange côtière très étroite et les potagers sont implantés à flanc de montagne, laquelle plonge de manière abrupte dans la mer. Pour s'y rendre, les hommes parcourent de longues distances et empruntent des sentiers qui serpentent le long de pentes raides. Certes, il leur arrive de pêcher dans de petites embarcations (à la traîne et au fond), de se servir d'éperviers et de "piquer" des langoustes la nuit, mais ce sont surtout les femmes qui pêchent au quotidien à Futuna. L'île de Wallis est par contre relativement plate et les potagers n'y sont pas situés en terrain difficile, loin des villages. Les Wallisiennes ne sont donc pas aussi actives dans le secteur de la pêche que leurs "voisines" de Futuna.

La pêche à Futuna

Les Futuniennes ont, à l'égard de la pêche, un certain nombre de croyances et d'attitudes qui peuvent compliquer la tâche d'une observatrice.

Il convient en effet de ne pas parler de pêche avant le départ, de préparer le matériel en silence et dans le plus grand sérieux afin "que le diable ne suive pas pour empêcher le poisson d'entrer dans les filets". Les hommes partagent quelques-unes de ces

*À Futuna,
les potagers
sont implantés
à flanc de
montagne*



*Les femmes
s'enduisent,
avant de
partir à la
pêche, d'un
mélange de
curcuma
et d'huile
de coco*

croyances et considèrent qu'il ne faut pas attirer l'attention sur le fait qu'ils s'apprêtent à partir à la pêche; leur famille et eux-mêmes évitent donc de trop en parler. Hommes et femmes croient qu'il ne faut pas qu'un enfant pleure à la maison au moment du départ.

Pour se protéger contre le soleil, les femmes s'enduisent avant de partir d'un mélange de curcuma et d'huile de coco; elles sont silencieuses et refusent prudemment de se laisser observer pendant qu'elles pêchent. Mais de retour à marée basse pour relever

les filets posées à marée haute, l'atmosphère change : les femmes parlent fort, plaisantent et rient. Le produit de la pêche est partagé entre toutes par la femme de plus haut rang.

Traitement et manipulation

Le traitement du poisson comprend l'éviscération et le nettoyage, l'ébullition et la friture, le salage et le fumage sur un feu en plein air. La manipulation à ce stade est assez brusque, et les prises restent souvent en plein soleil; leur qualité et leur durée de conserva-

tion pourraient être améliorées par quelques simples modifications à apporter à la façon dont le poisson est traité immédiatement après sa capture.

Commercialisation

Il n'y a sur l'île ni marché ni place centrale où écouler les produits de la mer ou autres. Le poisson est vendu directement au consommateur pour 600 XPF/kg ou aux commerçants pour 700 XPF/kg. Le directeur d'un supermarché considère qu'il est plus rentable pour lui d'importer du poisson congelé de Nouvelle-Zélande (mulet, merlan, saumon) que d'acheter du poisson frais pêché sur place. Mais il est fort probable que les Futuniens continueront de préférer le poisson de leurs eaux. L'île ne dispose d'aucun moyen de fabriquer de la glace, et personne ne vend son poisson aux habitants de Wallis, un obstacle à tout développement à visées commerciales.

Par rapport à la situation qui prévaut dans d'autres pays de la région, les habitants consomment relative-



Le partage des prises

ment peu de produits importés tels que bœuf et poisson en conserve, flanchet de mouton, etc. et donc peu de protéines de mauvaise qualité.

Source : Rapport de mission à Wallis et Futuna, Section Pêche en milieu communautaire, mai 1999 (non publié).

FIDJI

Les Fidjiens d'origine autochtone seront propriétaires des sites de pêche traditionnels

Le cabinet fidjien a décidé qu'un projet de loi serait élaboré qui attribuerait aux Fidjiens d'origine autochtone le droit de propriété sur leurs sites de pêche coutumiers, appelés *qoliqoli*. Dans une déclaration, le cabinet précise que cette décision fait suite à une requête déjà ancienne du Grand conseil des chefs, et à la recommandation émise par le Premier ministre, également ministre des Affaires fidjiennes, M. Sitiveni Rabuka.

À l'heure actuelle, les droits de pêche traditionnels que détiennent les Fidjiens sur leur *qoliqoli* au titre de la loi sur l'exploitation des ressources halieutiques (*Fisheries Act*) se limite au droit d'usage. C'est l'État qui, au titre de la loi sur les terres de la Couronne (*Crown Lands Act*), s'est vu confier le droit de propriété. La déclaration du cabinet précise que le projet de loi sera soumis pour approbation aux nouveaux gouvernement et Parlement après les élections générales qui doivent avoir lieu le mois prochain.

“Par cette décision, le Cabinet assure aux autres communautés présentes à Fidji que leur droit d'accès aux eaux et aux pêcheries concernées ne cessera d'être respecté. Il leur suffira de continuer de procéder de la même façon, à savoir obtenir l'autorisation des propriétaires du droit traditionnel pour accéder aux zones coutumières pour des activités de pêche vivrière”, est-il rappelé dans le texte de la déclaration.

“Dans le cas d'activités à but commercial, l'obtention d'une licence reste de mise. Le droit d'accès général du public et le droit de passage dans ces eaux qui est celui des propriétaires de bateaux et des exploitants de navires continueront d'être respectés”.

Source : PACNEWS, avril 1999

La CPS lance une nouvelle station de radio de proximité aux Îles Fidji

Une nouvelle radio communautaire vient d'être inaugurée officiellement près de Suva (Îles Fidji); elle permettra de former des Océaniennes à la radiodiffusion dans le cadre de l'enseignement dispensé par le CFEC (Centre de formation à l'éducation communautaire) de la CPS (Secrétariat général de la Communauté du Pacifique) et couvrira le faubourg de Narere et les quartiers avoisinants. Ces nouvelles installations seront placées sous la responsabilité du CFEC et du CRM (Centre régional des médias, qui relève lui aussi de la CPS).

Les stagiaires actuelles sont venues de seize pays insulaires pour étudier l'animation socio-éducative. Depuis le mois de mai, et avant le début des émissions, elles apprennent à utiliser un studio de radio. La formation proposée concernera la collecte de l'information, sa mise en forme et sa diffusion à l'antenne.

Selon la directrice du CFEC, Nu'ufou Petaia, il est important pour les animatrices socio-éducatives d'acquérir des compétences radiophoniques. "Dans le Pacifique, la radio est un des moyens de communication les plus répandus et les plus efficaces", dit-elle. "Munies d'une autorisation de radiodiffusion et d'un studio flambant neuf, nous pouvons passer à la pratique. Notre station sera par ailleurs un excellent atout pour les communautés alentour qui auront accès aux nouvelles et informations qui les concernent".

Les installations, financées par la NZODA (Agence néo-zélandaise de coopération), comportent un studio de radiodiffusion en direct et un autre de pré-production. La station est autorisée à émettre dans un rayon de 4 km autour du CFEC à Narere, sur une base strictement non commerciale.

Source : PACNEWS, juillet 1999

TONGA

Le Royaume des Tonga loue les efforts du Samoa en faveur du développement de la pêche dans la région

Selon Akauloa, secrétaire permanent du ministère des Pêches des Tonga, le Samoa donne l'exemple du développement de la pêche dans la région. "Et cela sans faire appel à des flottilles géantes de thoniers, ni à des experts ou autres consultants", a expliqué Akauloa lors de la trente-neuvième réunion du Comité des pêches du Forum qui s'est déroulée dans la capitale samoane, Apia.

"Ce sont les pêcheurs et les pêcheuses du Samoa qui, par leur dur labeur, ont ouvert la voie", a-t-il ajouté avant de rappeler le prix fort payé en nombre de vies, faisant référence aux 30 personnes disparues en mer depuis l'essor de ce type d'activité à partir de 1994, alors qu'elles pêchaient le thon.

"Les jeunes de ce pays, on le sait, n'ont jamais hésité à se porter volontaire pour faire ce qui devait être fait, acceptant cette lourde charge et développant ce qui devait l'être. Et c'est grâce à leurs efforts qu'a prospéré ce qui, à mes yeux, constitue le projet halieutique le plus prometteur dans l'ensemble du Pacifique. Qu'il me soit permis, par la même occasion, de remercier le ministère samoan des Pêches qui a accepté que des Tongans viennent étudier les méthodes employées dans ce pays, pour que nous aussi puissions être partie prenante à l'étonnante évolution du secteur qu'a connu le Samoa au cours des dernières années."

Source : PACNEWS : mai 1999

Selon un expert de la BAD, les femmes chefs d'entreprise des Tonga méritent qu'on les aide

D'après une consultante de la Banque asiatique de développement (BAD), les Tonganes qui seraient en mesure de lancer une entreprise rentable doivent bénéficier d'une aide, notamment en matière de crédit. Pour Atu Emberson-Bain, les femmes des Tonga doivent en outre avoir accès à des actions de formation spécialisée en matière de gestion commerciale et financière. La solution serait, toujours selon la même experte, de leur assurer des facilités de crédit par le biais de la BAD et de ses programmes actuels de prêts accordés à la Banque tongane de développe-

ment. Atu Emberson-Bain souligne que les Tonganes ont déjà fait la preuve de leur grandes compétences d'organisatrices et de chefs d'entreprise dans les secteurs de l'économie informelle et artisanale.

Les femmes qui s'efforcent de gérer une entreprise sont cependant handicapées par un manque de compétences en matière de gestion commerciale et comptable, véritable obstacle à l'efficacité et à la rentabilité.

Source : PACNEWS, mai 1999

SAMOA

La gestion communautaire des ressources marines au Samoa

Mark Mollica

Introduction

Les îles Samoa, d'origine volcanique, sont très peu propices à la croissance des populations. Les précipitations tendent à s'infiltrer dans la roche volcanique poreuse qui sert de socle à une mince couche arable. On y trouve peu de rivières importantes, et leur débit est soumis à d'amples variations. Mais près du littoral, et manifestement sur l'île de Savai'i, les eaux de pluie refont surface sous forme de multiples sources. C'est essentiellement pour cela que la quasi totalité des 160 000 habitants du Samoa sont installés à moins d'un kilomètre de l'océan. L'autre facteur expliquant la distribution géographique de la population entre les deux îles est la présence du récif. Upolu, nettement plus petite que Savai'i, abrite pourtant plus de la moitié des habitants du pays, car elle est ceinte d'une longue et mince barrière de corail qui contient la plus grosse part des 23 100 hectares de récif et de lagon du Samoa.

Selon la définition des Nations unies, le Samoa est encore aujourd'hui un des "pays les moins avancés" et rares sont ses habitants qui n'ont pas, dans leur vie quotidienne et économique, conservé un lien avec l'agriculture de subsistance ou de rapport. En outre, l'économie samoane offre peu de perspectives d'emploi en dehors de l'agriculture et de la pêche. Les Samoans qui ont poursuivi des études occupent les rares emplois disponibles dans les secteurs public ou privé, ou quittent leur pays. Pire encore, l'agriculture du Samoa souffre de l'instabilité constante de son niveau de productivité, du fait par exemple du problème de la flétrissure de la feuille du taro dû à la présence d'un champignon, et de l'effondrement des cours mondiaux d'un autre produit de base, le coprah (obtenu à partir de la chair de la noix de coco).

Ces facteurs géologiques, biologiques et économiques sont source d'une énorme pression exercée sur le milieu marin pour en extraire les protéines requises, et la pêche fait partie de la vie quotidienne des Samoans. Les réalités économiques déjà évoquées, accentuées par les programmes d'aide provenant de l'étranger, font de la pêche artisanale ou commerciale une perspective professionnelle de plus en plus intéressante.

Au vu du poids de ces facteurs et de l'évolution des méthodes de pêche au Samoa, l'article qui suit a pour ambition de mettre en lumière la relation qu'entretient ce pays avec ses ressources marines vivrières, en examinant l'importance de l'auto-gouvernance et

l'adoption (ou plutôt réadoption) de plus en plus fréquente par les Samoans d'une éthique de bonne intendance écologique afin d'atténuer les effets des pressions croissantes auxquelles est soumis l'océan.

Gestion traditionnelle des ressources marines océaniques

Les systèmes récifaux samoans ne sont pas très étendus. Par rapport à Palau, par exemple, leur production maximale à l'équilibre est faible par rapport à la taille de la population. De ce fait, et parce que les Samoans qui résident en zone rurale (c'est à dire quasiment tous) s'adonnent plus ou moins à la pêche, la situation des ressources halieutiques littorales est de plus en plus sérieuse. Les quantités et la taille des poissons récifaux au Samoa témoignent de l'état de surpêche dont souffre le récif; les méthodes très diverses qu'emploient les villageois doivent donc faire l'objet d'une régulation.

Les cultures tournées vers l'océan ont de tout temps disposé de toute une gamme de mesures à même d'assurer la bonne gestion des ressources récifales. La pêche, depuis toujours, y est une activité quotidienne et primordiale, et les villageois appréhendent parfaitement le développement de nombreuses espèces de poissons, ainsi que leur comportement général, et celui qu'elles adoptent au moment de la reproduction et de la migration. Ces savoirs sont si pointus que les meilleurs biologistes marins doivent aujourd'hui une bonne part de leurs connaissances en matière d'écologie tropicale aux pêcheurs des îles du Pacifique.

Un exemple frappant en est la collaboration instaurée entre le biologiste R. E. Johannes et les pêcheurs de Palau. "Lorsque j'étais à Palau vers le milieu des années 70", rapporte R.E. Johannes (1981), "les pêcheurs locaux m'ont appris à reconnaître les sites, les saisons et les périodes du cycle lunaire pour les agrégations de fraie de quelque 55 espèces de poissons comestibles. Les pêcheurs de ce petit pays océanien avaient en fait découvert dans leurs eaux plus de deux fois plus d'espèces animales marines au cycle de fraie lunaire que n'en avaient décrit les biologistes pour le monde entier."

D'après R. E. Johannes, cette parfaite connaissance des réalités écologiques du monde marin prévaut dans l'ensemble du Pacifique. Il a en effet pu recueillir par la suite des informations sur le rythme lunaire d'espèces locales auprès des pêcheurs de

Kiribati, des Îles Marshall, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Pohnpei, des Îles Salomon, du Samoa occidental et de Yap.

Forts de ce savoir, les pêcheurs océaniques déchiffrent les diverses menaces pesant sur leurs moyens d'existence. Ainsi, ils savent que telle ou telle espèce est en danger de surexploitation, ou à quel moment il convient de ne plus capturer certaines autres (au début de la période de reproduction, par exemple), de façon que le récif puisse rester une source féconde, dans l'intérêt de leur communauté.

La mesure de conservation occupant une place fondamentale en Océanie est l'intégration des zones de pêche dans le système local de propriété foncière. Les Océaniens continuent de bénéficier aujourd'hui encore d'un des systèmes les plus décentralisés qui soit. D'un point de vue historique, la presque totalité du pouvoir était fermement ancré dans la structure hiérarchique de la communauté villageoise. De ce fait, la maîtrise exercée par les instances nationales sur les ressources restait extrêmement limitée.

Le Samoa a conservé un des mécanismes d'autorité villageoise parmi les plus strictes du Pacifique. La force du système local fait que les droits de pêche y sont le plus souvent fondés sur les relations en place à l'intérieur de la collectivité. Comme dans la majorité des autres États, la zone entre la laisse de haute mer et le large relève juridiquement du domaine public, mais en pratique, les ressources et la pêche côtières restent sous le contrôle du village.

Le chercheur Garrett Hardin, dans son essai *The Tragedy of the Commons* (La tragédie du patrimoine commun) (1968), a parfaitement mis en lumière la raison de la réussite de ce système, en tirant argument du fait que "nous courrons tous à notre perte, en poursuivant chacun notre propre intérêt dans une société où l'accès aux espaces du patrimoine naturel est libre". Ce qui signifie que lorsque l'ensemble de la population partage une ressource, sans interdit ni exercice de privilèges, il est inévitable, du point de vue économique, que cette ressource soit surexploitée puisque chaque intervenant recherche son propre intérêt.

Dans le cas d'un village au Samoa, une pêcherie est en effet un bien partagé, mais elle l'est par un petit noyau de personnes apparentées constituant une unité de production autarcique relativement limitée. Un pêcheur qui rapporte plus de poissons que de besoin distribue ses prises aux autres, qui très vraisemblablement lui rendront la pareille à la première occasion. Un pêcheur qui exploite une partie de récif qui doit lui suffire pour le reste de sa vie sera plus enclin à tenir compte des limites de la ressource concernée que s'il pouvait utiliser librement les sites récifaux d'autres membres de la collectivité.

Néanmoins, le régime foncier applicable au récif n'est que la première arme. Un villageois peut tout de même décider d'utiliser la méthode la moins fatigante et la plus destructrice, tel un parasite. L'autorité villageoise interdit certaines pratiques, comme le recours au *ava niukini*, la racine d'une plante endémique servant à empoisonner le poisson. Pour protéger le récif, nombre de méthodes de pêches pourtant efficaces doivent être réglementées. Une personne qui utilise des produits toxiques pour le poisson parce qu'elle est trop paresseuse pour pêcher au harpon peut rapporter d'excellentes prises aux dépens du reste de la collectivité. De même, il est tellement facile de piquer un relégué (*Terapon jarbua*) à la sagaie hawaïenne ou de prendre un mullet à la nasse que les autorités villageoises arrêtent les mesures de protection qui s'imposent.

Autrefois, la spécialisation du pêcheur constituait une autre forme d'obstacle à la surexploitation. À Yap, notamment, une structure hiérarchique complexe dictait avec précision le type de pêche qu'une personne était autorisée à pratiquer en fonction de son statut social. De même, de nombreux villageois étaient formés à une méthode de pêche donnée et n'avaient jamais l'occasion de faire l'apprentissage des autres techniques, et encore moins de les mettre en œuvre (Falanruw, 1994). Ce mode de régulation permettait d'éviter que la communauté n'exploite toutes les ressources vivantes susceptibles de l'être. Ainsi, des pêcheurs d'élite formés pour sortir en haute mer et capturer des requins et des thons contribuaient à limiter les effets du prélèvement effectué sur les ressources récifales d'un accès aisé.

Avant que le christianisme n'ait les énormes retombées que l'on sait sur le Pacifique, la pêche était souvent entourée de *tabous* religieux et de pratiques magiques. À Kiribati, la pêche était chargée d'une lourde signification et s'appuyait sur un rituel, qui liait le pêcheur à la mer au plan spirituel et lui insufflait un sentiment de respect envers les créatures qui y vivaient. Dans la culture de ce pays, les prises étaient soigneusement contrôlées afin que, en signe de respect pour l'océan, rien ne lui soit retiré qui ne soit nécessaire. Toujours à Kiribati, la croyance selon laquelle les dieux étaient jadis incarnés par la tortue et la raie interdit que ces animaux ne soient capturés et consolide la relation spirituelle qui lie le pêcheur à la ressource (Taniera, 1994).

Bien avant que les mots "réserve marine" n'aient jamais été prononcés, les habitants du minuscule atoll de Tokelau avaient établi le système du *lafu*. Ce concept s'apparente de près à celui du *tabou*. Il s'agit, concrètement, de zones de conservation des espèces marines. On peut citer, à titre d'exemple, l'interdiction de toute activité sur le récif au vent peu de temps après le changement du vent dominant, qui a lieu deux fois par an (Toloa et al., 1994);

ces dispositions témoignent non seulement de la prise de conscience du caractère fini des ressources récifales, mais également de la connaissance du comportement de fraie associé à l'évolution des conditions météorologiques.

Par ailleurs, les habitants des villages de Tokelau, prenant à juste titre en compte la profusion des ressources pélagiques (poissons à rostre et thons essentiellement), accordent un statut privilégié au pêcheur de haute mer compétent, ce qui, du point de vue écologique a l'avantage d'encourager un prélèvement moindre des ressources récifales, dont l'abondance est toute relative.

Généralement, les facteurs qui nuisent le plus gravement aux valeurs de cet ordre dans le Pacifique Sud sont l'arrivée d'une économie monétaire et la possibilité d'exporter le poisson. L'effet de ces deux phénomènes qui sont associés est double : ils encouragent les pêcheurs à prélever les plus grosses quantités possibles et, en passant d'une pêche vivrière à une pêche de rente, à soustraire une richesse alimentaire du domaine partagé. Dans une économie de subsistance, rien ne justifie de prélever sur une ressource plus que ce qui peut être consommé localement, c'est à dire le plus souvent par le village le plus proche. L'économie monétaire, et avec elle l'exportation, a ouvert la voie d'une distribution beaucoup plus large des prises, et détruit ce faisant toute notion de retenue dans les prélèvements et donc de pérennité des activités de pêche.

Dans les villages, ces attentes de la modernité ont souvent eu pour conséquence la désintégration de la relation, pourtant saine au plan écologique, qui liait la ressource aux pêcheurs qui l'exploitaient. Même dans l'archipel de Palau, où les habitants sont élevés dans le profond respect de l'océan avec lequel ils ont une relation presque sympathique, l'influence japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale fit que certains pêcheurs du lieu utilisaient si souvent de la dynamite que les stocks semblaient condamnés. Avec la bénédiction de la plupart des pêcheurs locaux, cette méthode a été proscrite après la guerre; toutefois, en 1970, certains braconniers continuaient d'utiliser la dynamite.

La gestion des ressources marines par les villageois au Samoa aujourd'hui

Au Samoa, où la population des villages a connu de grands changements et a vu disparaître nombre de *tabous* qui constituaient autant de mesures de conservation, on note une prise de conscience du caractère fini des ressources marines. Les villages demandent de plus en plus souvent le concours du service national des pêches pour évaluer l'état du récif et adopter des mesures pour le protéger, et partant, protéger leur bien-être. Aujourd'hui, les pêcheurs du Samoa

exploitent presque tous la zone récifale ; seuls ceux qui disposent d'un bateau à moteur coûteux et d'une bonne aire d'accostage sortent en haute mer. Les propriétaires de bateaux à moteur opèrent souvent en tant qu'entreprises privées au voisinage des marchés, à Salelologa et Apia, par exemple, et tendent à ne pas distribuer leurs prises aux membres de leur communauté locale. Les villageois qui ne possèdent pas de bateau à moteur (c'est à dire quasiment tous) ne peuvent s'approcher des ressources du large et exercent de plus fortes pressions sur les ressources littorales.

Aujourd'hui, l'impératif en matière de gestion des ressources marines au Samoa est de faciliter l'accès des villageois aux richesses du large où les ressources de la mer dont ils s'alimentent ont une meilleure capacité de récupération. Dans un proche avenir, le facteur clé de cet exercice sera vraisemblablement le versement d'une subvention de l'Union européenne couvrant 65 pour cent des frais d'acquisition d'un bateau de 5 mètres équipé. Ce type d'embarcation est le plus souvent à la portée des comités de village et d'autres groupes susceptibles de l'utiliser en commun plus fréquemment que les *alias*, c'est à dire le modèle en aluminium de plus grandes dimensions conçu par la FAO et exploité actuellement pour la pêche à la palangre pratiquée au large et pour la pêche au fond.

Comme il a été indiqué précédemment, le pouvoir à Samoa réside essentiellement dans le système du *matai*, ou chefferie traditionnelle. Ainsi, du fait de l'étroitesse de l'assiette fiscale et du peu de fonds dont dispose le trésor public, armer des bateaux et engager des agents chargés de contrôler les prises et les méthodes employées reste impossible pour l'État. Toute réglementation halieutique doit être mise en application à l'échelon de la communauté villageoise, sans quoi elle peut tout aussi bien être abrogée. La meilleure disposition de police est donc de persuader le *matai* que dans l'intérêt bien compris de son village, les activités de pêche doivent y respecter l'équilibre écologique. Une fois sensibilisée, la chefferie mettra à exécution les mesures voulues pour le village, ce qui non seulement étoffe la surveillance du récif de façon exponentielle, mais limite également les engagements financiers de l'État.

Dans le cadre d'un programme mis en place par l'Agence australienne pour le développement (AusAID) et les autorités samoanes, le service national des pêches applique les principes d'une gestion villageoise des ressources, en apportant, par le truchement des chargés de la vulgarisation, le soutien requis en matière de mobilisation et de sensibilisation. À la demande des villageois eux-mêmes, ces derniers et les chargés de vulgarisation entament la mise au point en plusieurs étapes d'un plan de gestion unique en son genre. En premier lieu, les problèmes clés sont analysés au cours d'une série de

consultations conduites avec plusieurs catégories de groupes distincts, constitués selon le statut des participants (*matai*, hommes sans titre, femmes), ce qui favorise une expression plus libre que dans les réunions de village conduites sur le mode hiérarchique.

Une fois qu'un groupe a cerné ce qui d'après lui pose un problème crucial au village et les solutions envisageables, il désigne trois personnes qui le représenteront dans le cadre du comité consultatif villageois de gestion des pêches. Ce comité poursuit alors son travail avec les vulgarisateurs pour définir plus précisément les problèmes, les solutions possibles et les actions que devront mener le village et le service des pêches. Le comité élabore ensuite l'ébauche d'un plan de gestion, qui est examiné et affiné.

Selon King et Faasali (1999), le plan de gestion des pêcheries d'un village "prend la forme d'un accord entre le village et les autorités publiques, et établit la liste des engagements pris par la communauté s'agissant de la gestion et de la conservation de la ressource, et les engagements correspondants pour ce qui concerne le soutien technique et les autres prestations attendues du service des pêches".

Cet accord, officialisé lors d'une cérémonie en présence des responsables du service des pêches et du conseil de village, garantit la mise à disposition par le service des pêches de toute l'assistance technique dont aura besoin le village pour autant que ce dernier applique de façon volontariste les dispositions du plan de gestion. Les pénalités appliquées sont arrêtées par le comité consultatif du village, en fonction du délit perpétré.

L'auteur a pu obtenir quelques données chiffrées lors d'une réunion à Vailoa, dans le district d'Aleipata : une amende de 200 talas s'applique pour avoir pêché dans la zone protégée, et une autre de 100 talas pour non respect de la taille de maille de filet autorisée.

Au nombre des mesures prévues par les villages figurent :

Méthodes de pêche :

- interdiction des produits chimiques et de la dynamite,
- interdiction des poisons végétaux,
- interdiction des autres méthodes destructrices, par exemple le bris de corail pour capturer les poissons,
- imposition de limites de taille de maille de filet,
- mise en application par le village de la réglementation nationale concernant les tailles minimales de maille de filet,
- mesures concernant les pièges fixes à poisson faits de grillage.

Mesures de conservation :

- mise en place, à l'intérieure des zones de pêche traditionnelles, de petites réserves marines où toute forme de capture est interdite,
- collecte périodique de l'étoile de mer *Acanthaster planci*,
- interdiction de décharger des ordures dans les eaux du lagon,
- interdiction de la vente d'holothuries destinées à l'exportation et de la vente de coraux vivants destinés à l'aquariophilie; ces mesures ont été imposées par des villageoises ayant une certaine expérience de l'exportation,
- interdiction de détruire la mangrove,
- interdiction de prélever du sable sur les plages.

Toute tentative de pêche avant le rétablissement de la ressource restant peu rentable du fait des *tabous* et de l'état du récif, le service national des pêches s'efforce de venir en aide aux villages.

Il a, par exemple, commencé à réimplanter des bélières dans les récifs aux alentours des villages participants, et établi des programmes de pisciculture du tilapia dans d'autres.

Le tilapia est un poisson d'eau douce qui grossit rapidement pour atteindre une taille respectable dans peu d'eau et dont la saveur convient à certains palais samoans. Il demande peu de soins, si ce n'est un apport en fumier pour favoriser la croissance de l'algue dont il se nourrit.

Le service national des pêches apporte également son concours lors de l'acquisition, subventionnée par l'UE, des embarcations devant permettre aux pêcheurs d'atteindre le large.

Ces dispositions visent à corriger l'effet de pénurie alimentaire dont risque de souffrir un village lors de la mise place de son plan de gestion.

Conclusion

Face à la rareté croissante des ressources marines du Samoa, les mesures traditionnelles d'intervention en cas d'appauvrissement restent certes en partie opérationnelles à l'échelon des villages, mais ne suffisent pas pour permettre le rétablissement complet des ressources littorales.

Le service national des pêches a donc lancé un programme de développement de la pêche de subsistance qui renforce les acquis des villageois en matière de conservation et les mobilise afin de fixer des règles de bonne intendance, porteuses d'abondance pour l'avenir, ce qui n'est pas sans conséquence sur les méthodes de pêche, qu'il s'agisse de l'utilisation de pièges, de filets ou de poisons traditionnels.

Mais ce qui importe le plus, c'est que les pêcheurs samoans soient partie prenante à la décision de changer leurs sites ainsi que leurs méthodes de pêche, et quittent le récif pour profiter de la plus grande richesse des grands fonds. Les ressources alimentaires du village s'en trouvent donc améliorées, certes, mais les pêcheurs encourent de plus grands risques en s'aventurant dans des eaux qu'ils connaissent moins bien. Ce danger devrait diminuer au fur et à mesure que la nouvelle pêcherie exploitant les eaux du large progressera et que les programmes de sensibilisation porteront leurs fruits.

Le Samoa jouit d'un certain avantage pour ce qui est de ses méthodes de pêche et de ses capacités de gestion, malgré ses moyens matériels limités. Les eaux côtières samoanes, du fait de la biodiversité qu'elles abritent et de la capacité de récupération de leurs ressources, pourraient très bien se rétablir pour autant qu'on leur en donne la possibilité, ce que l'on est en droit d'espérer à en juger par le soutien témoigné aux chargés de vulgarisation au cours des dernières années.

Le faible nombre de rivières, de réseaux d'assainissement et d'installations industrielles est un autre atout en faveur des pêcheries littorales du Samoa. Enfin, l'intervention limitée des pouvoirs publics nationaux est plus que compensée par la puissance de la hiérarchie villageoise.

AUSTRALIE

Revendication autochtone du détroit de Torres

L'ensemble du détroit de Torres, qui sépare la partie nord de l'État australien du Queensland de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, va faire l'objet d'une revendication autochtone. Getano Lui a indiqué que le Conseil de coordination insulaire (*Island Co-ordinating Council*), dont il est président, et l'Administration régionale du détroit de Torres (*Torres Island Regional Authority*) s'appêtent à déposer une revendication officielle après les récentes découvertes archéologiques effectuées dans l'archipel des îles Murray. Des chercheurs ont en effet mis à jour des objets fabriqués qui laissent envisager une présence humaine continue sur l'île en question depuis plus de 3 000 ans.

Bibliographie

- JOHANNES R.E. (1981). *Words of the Lagoon: Fishing and Marine Lore in the Palau District of Micronesia*. University of California Press, USA. 245 p.
- HARDIN G. (1968). *The Tragedy of the Commons*. *Science* 162: 1243-1248.
- FALANRUW M.V.C. (1994). *Traditional Fishing on Yap. Science of Pacific Island Peoples: Ocean and Coastal Studies. Vol.1*. Institute of Pacific Studies. University of the South Pacific. Fiji.
- TANIERA T. (1994). *Traditional Fisheries in Kiribati: Survival and Sustainability in Science of Pacific Island Peoples : Ocean and Coastal Studies, Vol.1*. Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, 1994.
- TOLOA F., PELASIO M. & GILLET R. *Adapting Traditional Marine Conservation in Tokelau*. Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, 1994.
- KING M.G. & FAASILI U. (1999). *Community-based management of subsistence fisheries in Samoa*. *Fisheries Management and Ecology*, UK. 6: 133-144.

Selon Getano Lui, cette revendication couvrira les espaces tant marins que terrestres du détroit de Torres. "C'est une situation unique au détroit de Torres. Je crois qu'il est temps de frapper. C'est au gouvernement (australien) qu'il incombe de prouver que nous n'existions pas, et ce n'est pas à nous qu'il revient d'expliquer au gouvernement pourquoi nous savons que nous existions. Donc, je pense que la balle est clairement dans le camp des autorités de l'État du Queensland et du Commonwealth australien".

Source : PACNEWS, avril 1999

Nouvelles d'ailleurs



ASIE DU SUD-EST

Se regrouper pour gérer les ressources halieutiques : réponses aux questions fréquemment posées sur l'approche "gestion par les parties intéressées (GPI)"

Rathin Roy

Qu'est-ce que l'approche "gestion par les parties intéressées" des ressources halieutiques ?

Traditionnellement, on considérait que la gestion des ressources halieutiques incombait aux pouvoirs publics ou aux services des pêches. Les réglementations sont publiées et mises en vigueur au même titre qu'une loi. Le problème, c'est que leur application est coûteuse, surtout lorsque les pêcheries sont éparpillées tout le long de la côte et que les pêcheurs ne croient pas que ces règles sont appliquées. Et les pêcheurs n'aiment pas se plier à des règles s'ils n'y croient. L'approche "gestion par les parties intéressées" (GPI) vise à surmonter ces problèmes et à réunir tous les intervenants dans le processus de gestion.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Les parties intéressées par les ressources halieutiques telles que les pêcheurs de différents types, les commerçants, les bailleurs de fonds, les grossistes, les détaillants, les consommateurs, les organismes publics, les services des pêches et les organisations non gouvernementales sont réunies pour définir les problèmes rencontrés par les différents intervenants, proposer des solutions et des plans de gestion mutuellement acceptables, mettre en œuvre des mesures de gestion, en assurer le suivi et contribuer à faire appliquer la loi.

Qui sont ces parties intéressées ? Je peux comprendre la logique qui consiste à inclure plusieurs des groupes mentionnés mais comment justifiez-vous la

prise en compte des consommateurs et des organisations non gouvernementales ?

Une partie intéressée, c'est, en gros, quelqu'un qui est impliqué dans une activité de pêche ou qui influence la façon dont une pêcherie est exploitée. Par exemple, les pêcheurs s'efforcent de capturer les espèces de poissons que les consommateurs veulent. Si les consommateurs veulent une espèce donnée et sont prêts à payer un bon prix pour l'avoir, les pêcheurs la captureront, que ce soit une bonne ou une mauvaise chose du point de vue de la gestion.

Les organisations non gouvernementales (ONG) compétentes en matière d'environnement ou de qualité de la vie des pêcheurs peuvent soutenir certaines activités ou s'y opposer. Il serait mal avisé de les ignorer, car elles peuvent sensibiliser l'opinion et entraver le bon fonctionnement de la filière pêche. Il devient donc important d'associer ces ONG au processus de gestion plutôt que les traiter comme des adversaires.

L'idée d'associer plusieurs types différents d'intervenants dans le processus de gestion des ressources halieutiques semble être bonne mais elle ne peut que compliquer les choses. Êtes-vous certain que les approches basées sur la gestion par les parties intéressées soient réellement nécessaires ?

La principale raison pour laquelle la GPI offre des perspectives prometteuses dans le domaine de la pêche tient à la nature même des problèmes auxquels les pêcheries sont confrontées.

Réfléchissons un instant au problème qui se pose dans le domaine de la pêche côtière. Le nombre de pêcheurs augmente. Cette augmentation est multipliée par x fois lorsque l'on considère l'effet de synergie induit par la technologie : bateaux plus grands, moteurs plus puissants, engins de pêche beaucoup plus efficaces et naturellement plus nombreux. Tous ces facteurs conduisent à une surexploitation qui, à son tour, entraîne une réduction des prises par unité d'effort et une baisse des revenus. Pour corser le tout, la pollution d'origine industrielle et agricole et les eaux usées des villes côtières ont un effet néfaste sur les écosystèmes marins des zones côtières et sur l'habitat même des poissons. Les pêcheurs, en mal d'argent, utilisent des méthodes de pêche destructrices telles que chaluts et filets à petites mailles.

Tenant compte des besoins des consommateurs, ils ciblent les juvéniles et les femelles pleines, ce qui n'est pas sans incidence sur les stocks de poissons et le volume des prises. À terre, la situation n'est guère meilleure. Les pêcheurs n'ont que peu d'accès à la terre ou à d'autres sources de revenus et sont donc totalement dépendants de la pêche. Les commerçants, qui contrôlent souvent le crédit non institutionnalisé, réalisent des bénéfices et rentabilisent leurs investissements en usant de leur influence pour acheter le poisson bon marché.

Avant que nous ne convenions des avantages qu'il y a à recourir à la GPI, il nous faut examiner la nature de ces problèmes car c'est elle qui nous donnera une idée de la nature de la solution. Il est évident qu'il faut gérer les ressources halieutiques et leurs habitats si l'on veut que les générations de pêcheurs présentes et à venir puissent décentement vivre de cette activité et nourrir les autres.

La nature du problème

Premièrement, il y a trop d'intervenants (avec peu ou pas de pouvoirs pour faire pencher la balance), chacun avec sa propre perception de la nature de ces problèmes. Il suffit qu'un seul groupe soit mécontent pour bloquer le processus de résolution des problèmes qui concernent la majorité. La mise en vigueur de réglementations en matière de gestion est pratiquement impossible, pour ne pas dire hors de prix, à moins que toutes les parties intéressées ne s'entendent sur elles et ne contribuent à leur application.

La gestion locale, qui est au demeurant une excellente approche, échoue souvent parce que les stocks de poissons à gérer ne respectent ni les limites du village, ni celles de la politique. L'enseignement à tirer est le suivant : nous avons besoin d'un mécanisme de gestion qui amène tous les intervenants à s'entendre sur des problèmes et des solutions et à participer à la gestion et à la mise en vigueur de règles.

Deuxièmement, l'écosystème marin et l'écosystème social des parties intéressées sont tous deux très complexes. Nous manquons de données, d'informations et de connaissances de qualité. Tout semble être lié à tout et toute mesure donne lieu à des résultats décalés dans le temps et souvent imprévisibles. Il est très difficile d'indiquer de manière précise les causes de ces problèmes.

Dans ce cas, la leçon à tirer est la suivante : il est difficile de proposer des solutions satisfaisantes, propres, qui soient universellement acceptables pour régler les problèmes des pêcheries. La seule solution est, peut-être, de commencer à prendre des mesures de précaution et de négocier ensuite des accords non seulement sur les problèmes, mais aussi sur les solutions. Là encore, il faudra associer tous les intéressés.

Troisièmement, les solutions des problèmes des pêcheries appartiennent souvent aux intervenants d'autres secteurs, qui échappent au contrôle des services des pêches. La pollution industrielle, agricole, et celle émanant des habitats humains détruisent les habitats des ressources halieutiques et, pourtant, seuls des groupes extérieurs à la filière pêche peuvent y remédier. Plus grave encore, la solution aux problèmes d'un secteur donné est souvent cause de problèmes dans un autre secteur. Les bûcherons coupent du bois pour réaliser un profit, mais le limon qui n'est plus retenu sur les pentes des collines est entraîné par les eaux de ruissellement jusqu'à la mer, étouffant les habitats marins.

Pour les consommateurs pauvres, qui veulent absolument pouvoir acheter du poisson, considèrent que les juvéniles bon marché sont une solution, alors que cela pose un problème pour les pêcheries. Même les organismes publics compétents ont du mal à se réunir et à proposer des programmes mutuellement avantageux. L'enseignement à tirer ici est le suivant : à moins de pouvoir réunir tous les intervenants ou tous ceux dont l'action a une incidence sur les ressources halieutiques, nous risquons de ne jamais trouver de solution.

Enfin, pour être bref, la pêche touche aux droits de propriété et d'exploitation des ressources. Il s'agit là de questions délicates au plan politique. Les gens sont jaloux de leur prérogatives et sont prêts à lutter pour les préserver. En dernière analyse, les problèmes du secteur de la pêche sont d'ordre socio-politique; ils requièrent des solutions politiques qui ne sont possibles que si tous les intervenants se réunissent pour gérer leurs ressources.

Certes, la GPI est un processus fastidieux et souvent complexe mais, étant donné la nature des problèmes, il semble qu'il n'y ait pas de solution facile, si ce n'est d'associer les parties au processus de gestion pour le rendre socialement viable.

Il est logique d'envisager la GPI, mais on n'a pas encore bien compris comment cette démarche fonctionne. Pourriez-vous nous la décrire ? Comment la mettriez-vous en œuvre ?

Essayons de l'analyser par étapes.

1. La première étape consiste à définir sommairement les limites du problème à gérer. Ce pourrait être une zone géographique mais, dans presque tous les cas, chaque pêcherie particulière détermine ses limites. Par exemple, au Sri Lanka, le problème pourrait se poser à propos de la pêche thonière en haute mer, ou aux Maldives, à propos de l'exploitation des ressources récifales ou, au Bangladesh, à propos de la pêche au filet à poche dans les estuaires. Dans certains cas, si la zone géographique coïncide avec la pêcherie, elle se prêtera à la GPI, comme c'est le cas de Phang Nga Bay, en Thaïlande.
2. L'étape suivante consiste à recenser toutes les parties intéressées, de celles qui pêchent à celles qui vendent et qui consomment, y compris toutes celles qui ont une influence, bonne ou mauvaise, sur l'activité halieutique. Ce n'est pas aussi difficile qu'il y paraît : en identifiant les activités et leurs conséquences, en interrogeant les personnes intéressées, il est possible d'établir une bonne liste. Au fur et à mesure de l'évolution du processus, les oublis apparaîtront et il pourra y être remédié.
3. Après avoir identifié les parties intéressées, il est nécessaire de chercher à mieux les connaître, à comprendre ce qu'elles font et ne font pas et pourquoi. L'aspect le plus important de l'analyse est peut-être celui qui consiste à déterminer la perception des problèmes et des solutions possibles par les parties intéressées. On oublie souvent de déterminer leurs aspirations et leurs rêves qui sont de puissantes forces motrices chez elles et qui ont souvent un pouvoir de les fédérer au lieu de les diviser et de les opposer. L'analyse des parties intéressées doit être faite groupe par groupe et les conclusions doivent être récapitulées pour qu'une suite y soit donnée. Elle peut être réalisée rapidement grâce aux outils bien connus de l'évaluation participative.
4. L'analyse du problème découle de l'analyse des parties intéressées, mais il s'agit néanmoins d'une étape décisive distincte. Dans l'analyse du problème, chaque groupe d'intervenants reçoit de l'aide pour dissocier les symptômes des problèmes réels et déterminer les causes de ces problèmes, tels qu'ils les perçoivent. C'est un travail important qui jette les bases du reste du processus. À ce stade, il est primordial de comprendre les aspirations et les rêves du groupe car ceux-ci permettent souvent d'établir comment les problèmes sont perçus. Cette compréhension permet également de réunir les intervenants car, lorsqu'ils partagent les mêmes aspirations, les gens coopèrent plus volontiers que lorsqu'ils ont des problèmes en commun.
5. À ce stade, les intervenants doivent être motivés et avoir une raison de se regrouper - dans un premier temps, pour partager leurs vues et leurs préoccupations et, dans un deuxième temps, pour négocier la définition des problèmes, le choix de solutions, le choix d'approches en matière de gestion et, fondamentalement, pour établir ce que chaque groupe veut obtenir ou ce sur quoi il est prêt à faire des concessions dans un intérêt supérieur. Il convient de trouver un bon médiateur pour ces consultations et ces négociations afin d'éviter tout conflit et de garder au processus son caractère constructif.
6. Idéalement, les consultations et les négociations déboucheront sur un plan de gestion auquel toutes les parties donneront leur accord, parce qu'il est le meilleur accord possible et qu'il répond aussi à leurs besoins.
7. Néanmoins, un tel plan de gestion n'est qu'un document porteur de quelque espoir. La phase décisive suivante est celle au cours de laquelle les pouvoirs publics (l'un des acteurs importants) approuvent le plan dans le contexte de la législation sur la gestion des pêches et habilite le groupe de personnes intéressées à faire appliquer le plan comme s'il s'agissait d'une loi. Pour cela, il ne suffit pas seulement d'avoir une législation habilitante, il faut aussi que le groupe de parties intéressées soit reconnu par la loi comme un groupe de prise de décision, au regard des pouvoirs publics et de la loi. Sans cette légitimation et cette habilitation, la GPI est vouée à l'échec.
8. Lorsque l'habilitation est acquise, la mise en œuvre du plan de gestion débutera par un suivi et une évaluation périodique afin que les choses se déroulent comme prévues.
9. Tous les accords sont nécessairement assortis de délais précis et devront être évalués. Le plan de gestion devrait clairement préciser la fréquence de l'évaluation et ses modalités, ce qui imposera, dans la plupart des cas, de reprendre le processus de la GPI depuis le commencement. Voici donc sommairement en quoi consiste cette approche qui a été nécessairement simplifiée pour pouvoir être présentée. De nombreuses composantes agissent souvent en parallèle et, comme dans la plupart des activités axées sur l'élément humain, rien ne se passe jamais comme prévu et sans heurt. Mais, sous réserve d'une gestion minutieuse du processus, d'une bonne médiation et de beaucoup de foi, la GPI peut progresser dans un domaine où les succès ont été plutôt rares.

Corrigez-moi si je me trompe, mais j'ai l'impression qu'en matière de GPI, les services des pêches jouent un rôle moins important. Une fois qu'ils auront donné les pouvoirs aux intervenants, il ne leur restera plus rien à faire ou presque.

C'est l'impression que l'on peut avoir mais ce n'est pas le cas. Les organismes gouvernementaux et les services des pêches finiront par en faire beaucoup plus qu'à l'heure actuelle, bien qu'ils fassent peut-être des choses différentes. Regardons la situation dans le détail. Les ressources halieutiques appartiennent au pays, et le gouvernement est mandaté pour en assurer la gestion. À cette fin, ce dernier élabore une politique, crée des règles et les fait appliquer. En tant que partie intéressée importante, il possède aussi la plus grande partie des connaissances scientifiques.

Dans le cadre de la GPI, les services des pêches rendent le processus de gestion socialement plus viable en associant toutes les parties intéressées dans chacun de ses aspects. Ce sont les services des pêches qui devront diriger ce processus, l'orienter, l'habiliter et, par sa mise en application participative, garantir son succès. Il n'y a pas de GPI sans des pouvoirs publics jouant un rôle clé. Les services des pêches devront développer leurs capacités dans de nouveaux domaines tels que l'identification, l'analyse des parties intéressées et la médiation dans des consultations et dans des négociations pour que la GPI prenne corps.

L'approche "gestion par les parties intéressées" semble être trop belle pour être vraie. Il va sans dire que, si elle a des avantages, elle devrait avoir aussi des inconvénients. Quels problèmes pose-t-elle ?

Bien sûr, la GPI pose des problèmes, comme tout processus humain. C'est un processus complexe; en tout cas, il semble plus difficile pour un service des pêches de suivre cette démarche que de prendre toutes les décisions et de s'efforcer de les appliquer. Ce processus prend du temps. Les objectifs sont difficiles à maîtriser, comme c'est le cas de tous les processus participatifs.

Ce qu'il est important de se rappeler, c'est que l'objectif de la GPI n'est pas de parvenir au meilleur système de gestion possible, mais de parvenir au meilleur système de gestion possible qui fonctionne effectivement. C'est l'art du possible.

Il y a quelques autres problèmes. La GPI tend à devenir politique — c'est naturel car la gestion des droits de propriété et d'exploitation des ressources est malheureusement politique. Enfin, pour la mettre en œuvre, les services des pêches devront modifier leur façon de fonctionner en bâtissant de nouvelles compétences et en ayant recours à une approche plus participative.

Ça fait beaucoup de problèmes. J'espère qu'il y a, dans la GPI, de bons aspects qui justifient qu'on se donne tout ce mal.

Oui, il y en a. Tout d'abord, cette approche rassemble toutes les parties dans un même processus qu'elles rendent beaucoup plus participatif. Les problèmes sont soulevés et le processus permet d'arriver à un accord clair sur les problèmes et leurs priorités. Si les parties œuvrent ensemble et partagent les responsabilités, et si elles bénéficient d'une bonne médiation, les conflits sont plus faciles à résoudre, en particulier si on s'en rend compte avant qu'ils ne s'aggravent.

Du point de vue des services des pêches, la GPI réduit le coût de gestion des pêcheries et de la mise en œuvre de cette approche, et c'est important - certains services des pêches consacrent jusqu'à un tiers de leur budget à mettre en vigueur une réglementation, sans grand succès.

Lorsqu'ils confient la "propriété" des ressources et du processus de gestion aux parties intéressées, celles-ci exercent un plus grand sens des responsabilités, et les chances de pérenniser le processus de gestion augmentent.

Enfin, en favorisant l'implication de tous les intervenants et leur participation dans des négociations, il est fort probable que le processus sera plus équitable que si un petit nombre d'entre eux seulement le contrôle. En d'autres termes, tous les intervenants sortiront gagnants, même s'ils n'obtiennent pas autant qu'ils le souhaiteraient.

Si la GPI a un potentiel aussi bon, comment se fait-il qu'on ne s'en serve pas ? Y a-t-il eu des tentatives concrètes dans ce sens et, si tel est le cas, quelle expérience en a-t-on faite ?

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, l'expérience acquise en matière d'utilisation de la GPI est encore relativement limitée. Le secteur industriel a deux décennies d'expérience dans ce domaine. La GPI est expérimentée dans les domaines de la gestion de la foresterie, des ressources halieutiques et de la zone côtière; l'expérience, l'apprentissage et les premiers succès commencent à apparaître petit à petit.

Le BOBP (Programme de la FAO pour le golfe du Bengale) a expérimenté l'approche GPI (troisième phase) dans les sept États membres qui font partie du programme avec des fortunes diverses, bien que cinq ans pour juger du succès d'effort de développement en participation soit un laps de temps très court. Mais certains succès sont visibles - il en va ainsi des accords sur les problèmes à traiter et sur leur degré de priorité, d'une prise de conscience par les intervenants que les ressources qu'ils gèrent ne

peuvent l'être sans leur participation pleine et entière, des efforts concrets visant à modifier la législation pour que ces efforts portent fruits, de la promotion du règlement des conflits, pour ne citer que quelques domaines.

La GPI semble prendre racine au Sri Lanka dans le domaine de la gestion de la filière des poissons d'aquarium, aux Maldives dans celui de la gestion intégrée des ressources récifales, en Thaïlande pour mieux gérer les ressources halieutiques de Phang Nga Bay. Il y a aussi des expériences positives réalisées dans le Sud-Est asiatique et aux Caraïbes, et ce sont là des raisons suffisamment bonnes, à notre avis, pour offrir une vraie chance à la GPI. La raison la plus importante pour garder la foi dans cette approche est que, si un processus qui traite de la nature même des problèmes échoue, vers quoi nous tournerons-nous ?

Dernière question : à supposer que nous voulions tester la GPI, qui pourrait nous informer sur les détails, les rouages du processus ?

Certaines informations commencent à apparaître dans des publications et sur Internet. Au BOBP, nous préparons un guide de poche pour faciliter l'utilisation de ce type d'approche à la gestion des ressources halieutiques côtières; ce guide devrait être publié dans quelques mois.

Rathin Roy est Senior Communications advisor (conseiller principal pour les communications) au Programme pour le golfe du Bengale (BOBP) de la FAO et de Chennai (Inde). Le BOBP est un programme régional mis en œuvre dans les pays suivants : Bangladesh, Inde, Indonésie, Malaisie, Maldives, Sri Lanka et Thaïlande; il aide les intervenants de la filière pêche à mieux gérer leurs pêcheries.

Des villageois prennent une initiative originale : créer la réserve marine de Blongko, Indonésie

Blongko est un petit village de 1 250 habitants, situé sur la côte nord-ouest de Minhasa (Nord de Sulawesi), à environ 1° 8' au nord de l'équateur. Son littoral, long de 6,5 km environ, bordé d'une mangrove relativement épaisse et vigoureuse, est en bon état et il est productif. Les habitants vivent, pour la plupart, au bord de l'eau et sont en majorité des pêcheurs, bien que nombre d'entre eux soient à la fois pêcheurs et agriculteurs. La pêche, au large et sur le récif corallien, joue un rôle important dans la subsistance du village. La plupart des poissons pêchés sont destinés à la consommation des ménages ou ils sont vendus par les femmes des pêcheurs à la population locale.

L'idée de constituer une réserve marine de 6 ha sur une mangrove marécageuse et sur une partie du récif corallien s'est imposée après une visite effectuée sur le terrain par des villageois de Blongko à la réserve marine d'Apo Island (Philippines). Le chef de village d'Apo Island et les membres de la coopérative des femmes ont rendu la politesse aux habitants de Blongko pour observer le site et échanger des idées. Premier représentant officiel du gouvernement dans le village, le *kepala desa* de Blongko et les villageois ont rapidement compris comment le groupe d'Apo Island en était arrivé à concevoir et à développer leur projet d'établissement de réserve marine orienté vers les besoins des villageois. Conscient de la valeur de la pêche locale et voyant qu'il s'agissait d'un moyen de la protéger et d'en faire une nourricerie de poissons, utile pour parvenir à nourrir les générations futures, le *kepala desa* a collaboré avec le personnel du projet indonésien de gestion des ressources côtières (*Proyek Pesisir*) et les villageois pour rassembler des données, repérer un site approprié et mettre au point un arrêté local afin de réglementer cette zone qu'il était proposé de protéger.

En l'espace d'une année, les villageois ont totalement adhéré à cette idée, ont mené à bien les travaux de recherche technique nécessaires et ont sélectionné un site. Les responsables villageois ont également reçu le soutien des autorités régionales et nationales pour l'arrêté que les villages avaient rédigé.

En octobre 1998, la zone a été officiellement déclarée réserve marine. Un centre d'information/réunion est déjà en construction, des poteaux de signalisation sont en cours d'installation et des panneaux d'information sont actuellement créés.

En assurant la promotion de la réserve marine mise en place dans les eaux appartenant au village, les habitants de Blongko jouent désormais un rôle plus actif et exercent plus de responsabilités en matière de protection et de préservation durable des ressources marines qui ont une incidence directe sur leur vie quotidienne. Les exploitants de ressources de Blongko sont désormais devenus des gestionnaires de ressources.

Si une petite réserve peut ne pas sembler grande chose, elle peut constituer un complément non négligeable à la quantité de zones de récifs coralliens protégées d'un pays, à condition d'être utilisée comme un modèle largement reproduit. En outre, ces réserves ont aussi des incidences financières positives sur le long terme.

Compte tenu des restrictions budgétaires dues à la crise économique nationale, les réserves marines implantées dans les eaux villageoises deviennent un moyen attractif et moins onéreux de protection de l'écosystème et de la biodiversité marins car la majo-

rité des coûts — comme des avantages — peuvent être imputés au village plutôt qu’être inscrits dans les budgets nationaux.

La réserve marine de Blongko est minuscule à l’échelle du monde, mais c’est un exemple de réussite extrêmement important dans un pays tel que l’Indonésie, qui compte 20 pour cent des récifs coralliens du monde et la biodiversité marine la plus riche du monde - “la forêt tropicale sous-marine”.

AFRIQUE

L’approche participative en milieu villageois : un moyen de lutte efficace contre la pêche à la dynamite

Gratian Luhikula

Bien qu’illégale, la pêche à la dynamite est un problème auquel on ne semble pas avoir trouvé la moindre solution pratique en Tanzanie. Cependant, à la mi-1998, les autorités tanzaniennes ont décidé non seulement de consacrer une partie non négligeable du budget national, mais également de recourir aux forces armées pour lutter contre le problème.

Bien que les opérations de répression soient terminées, les officiers de l’armée continuent de surveiller la situation dans certaines zones. Toutefois, dans le district de Mtwara, les villageois, très attachés à mettre un terme aux opérations de pêche à la dynamite, ont pris le relais de l’armée et contrôlent la situation.

“Ici, à Mtwara, la présence des officiers de l’armée, pas plus que celle de la *Marine Police* (gendarmerie maritime), n’est nécessaire pour surveiller ceux qui pêchent à la dynamite. Les habitants exercent leur plein droit de propriété sur la mer et sur le littoral afin de veiller à ce que les ressources vitales qui leur permettent d’assurer l’essentiel de leur subsistance soient exploitées de manière durable”, a déclaré Fatuma Mikidadi, commissaire du district de Mtwara.

Elle a ajouté non sans fierté que c’était une situation unique, riche en enseignements dans une zone qui avait été autrefois un des “hauts lieux” de la pêche à la dynamite. S’adressant à une mission d’experts en gestion des ressources côtières, qui collabore actuellement avec le *Tanzania Coastal Management Partnership* (TCMP - partenariat tanzanien pour la gestion des ressources côtières) à la formulation d’une politique de gestion des ressources côtières, Mikidadi a fait remarquer que le village côtier de Mtwara s’était engagé à protéger la mer afin de veiller à ce que la pêche à la dynamite soit bannie à jamais des eaux de Mtwara.

Pour tout complément d’information, s’adresser à :

J. Johnnes Tulungen, Proyek Pesisir North Sulawesi, Jl. Wolter Monginsidi No.5 Kleak Lingk. 1/19, Manado, North Sulawesi (Indonésie). Téléphone : 0431841671; télécopieur : 0431841673; mél. : crmp@manado.wasantara.net.id

Source : *InterCoast Network*, hiver 1999

Le TCMP est une initiative conjointe du Conseil national de gestion de l’environnement (*National Environment Management Council* - NEMC), de l’Agence des États-Unis d’Amérique pour le développement international (USAID) et de l’Université du centre des ressources côtières de Rhode Island (URI/CRC). Elle s’inscrit dans le cadre du deuxième objectif stratégique de l’USAID en Tanzanie, qui vise à jeter les bases d’une politique de gestion écologiquement durable des ressources naturelles.

Mikidadi a déclaré devant une mission du TCMP que “la pêche aux explosifs est devenue un dilemme”. Selon elle, “les villageois ont littéralement abandonné toutes leurs méthodes de pêche traditionnelle en faveur de la pêche à la dynamite, facile et très productive. Pour les villageois pauvres, la pêche à la dynamite était une solution immédiate à leurs besoins les plus prioritaires.” La mission du TCMP a effectué une visite sur le terrain à Mtwara et à Lindi pour obtenir des dirigeants locaux et d’autres intervenants qu’ils contribuent à l’élaboration de la politique en la matière.

La pêche à la dynamite se pratiquait de deux façons différentes dans les districts de Mtwara et de Lindi. D’une part, elle était le fait de groupes organisés très actifs de Dar es Salaam, Tanga et Zanzibar, et d’autre part, celui de pêcheurs locaux qui pêchaient à la dynamite dans les eaux proches du littoral. Les groupes organisés venant de l’extérieur se rendaient à Mtwara et Lindi au moyen de bateaux à moteur.

Ils séjournèrent dans la zone pendant deux semaines environ, effectuaient leurs prises, les mettaient sur glace puis rentraient dans leur port d’attache, débarquaient leur cargaison, refaisaient le plein et retournaient sur les lieux pour poursuivre leurs opérations illégales. Non seulement ils utilisaient de la dynamite, mais encore ils en distribuaient à des prix excep-

tionnellement bas à des pêcheurs locaux en échange de la vente de leurs prises.

Motivés par ces affaires lucratives, tous les pêcheurs locaux se sont mis à pêcher à la dynamite. Selon Mikidadi, il ne s'écoulait pas une heure sans qu'on entende une série de déflagrations provenant de la mer et ces opérations se poursuivaient. La situation s'est calmée après l'intervention des forces armées, mais la pêche à la dynamite n'a pas complètement cessé. Elle est devenue tout simplement clandestine, les pêcheurs locaux tirant parti des moyens très modestes des unités chargées de faire appliquer la loi. C'est alors que les responsables du district de Mtwara, en collaboration avec le *Rural Integrated Project Support* (RIPS - soutien du projet rural intégré et Shirikisho la Kuhifadhi Mazingira ya Bahari Kanda ya Kusini (SHIRIKISHO) ont lancé une campagne d'animation socio-éducative et de sensibilisation sur les effets dangereux de la pêche à la dynamite sur l'environnement et les ressources qui y sont associées.

SHIRIKISHO est une association dont l'idée et la création reviennent aux villages côtiers de Mtwara et Lindi. Son but est de promouvoir la participation communautaire à la protection des environnements côtiers et marins. Cette association a été formée essentiellement en raison de la multiplication des opérations de pêche à la dynamite restée sans sanction. Sa devise est Bahari Yetu Hatutaki, ce qui veut dire que les villageois ne veulent pas que quiconque touche à leur océan.

La campagne supplémentaire a été nécessaire car la plupart des pêcheurs continuaient de servir de la dynamite uniquement par appât du gain, sans être conscients des dégâts qu'ils causaient à l'environnement et, dans une certaine mesure, à la santé humaine. La campagne contre le dynamitage devait être une solution durable au problème puisque l'intervention des forces armées n'avait été qu'une mesure temporaire. Elle a été menée selon une stratégie qui consistait à recourir à l'approche participative associant tous les villageois, y compris les responsables du district, du village, les hommes, les femmes et les enfants. Elle a aussi été complète puisqu'elle a concerné tous les villages côtiers et qu'elle a permis la diffusion de connaissances nombreuses et approfondies sur les effets négatifs de la pêche aux explosifs.

En tout, 230 pêcheurs du district de Mtwara ont remis avec 112 kg de TNT, 202 kg de nitrate d'ammonium, 100 détonateurs et 26 amorces. D'autre matériel de dynamitage a été trouvé, abandonné en divers endroits, y compris dans l'arrière-cour du bureau du commissaire de district.

"C'est une expérience unique que je ne suis pas prête d'oublier", a expliqué Mikidadi. "Imaginez

une mère qui accuserait publiquement son fils de pratiquer la pêche à la dynamite, ou une femme, ce qui n'est pas dans les us et coutumes des populations côtières, qui pointerait un doigt accusateur vers son mari déconcerté."

Pour certaines personnes, en particulier des femmes, les séminaires organisés pour sensibiliser les villageois étaient des tribunes qui leur permettaient de condamner la pêche à la dynamite, non pas nécessairement parce que cette pratique entraînait une dégradation de l'environnement, mais en raison des dangers qu'elle représentait pour la santé humaine (celle de leurs maris qui mettaient leur vie en jeu avec les explosifs).

"Les mères et les femmes qui avaient vu leurs hommes à l'agonie après avoir été mutilés par des explosifs ou celles qui voyaient leur voisin réduit à l'état de mendiant après des accidents graves considéraient les séminaires comme des moyens de faire état de leurs "craintes silencieuses" lorsque leurs maris chéris prenaient la mer", a surenchéri le commissaire de district.

Plusieurs personnes, aujourd'hui mutilées après de graves accidents survenus lors de sorties de pêche à la dynamite, dirigent aujourd'hui des groupes de villageois anti-dynamite, notamment Mzee Juma Mussa, blessé à un pied et à un doigt pour avoir mal manipulé de la dynamite, et Issa Salum, qui a perdu un œil et les deux bras.

Ces séminaires avaient fondamentalement pour objet de favoriser la réconciliation, de pardonner, d'oublier le passé et d'ouvrir la voie d'une vie nouvelle. Ils se déroulaient sans force physique dans des conditions qui n'avaient rien de policière, comme c'était le cas lors des opérations de répression menées par les forces armées, qui avaient amené des hommes à fuir leur foyer pendant plusieurs jours.

C'était un processus didactique destiné à habiliter les gens à élaborer leurs propres solutions et à entreprendre les actions souhaitées. Le commissaire du district a ajouté que le résultat extraordinaire auquel ces séminaires sont parvenus, c'est qu'ils ont inculqué aux habitants locaux un sens aigu de la propriété.

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

Gratian Luhikula, TCMP, Haile Selassie Road, Plot No. 87, P. O. Box 71686, Dar Es Salaam (Tanzanie). Téléphone : 255 51 667589; télécopieur : 255 51 668611; mél. : gluhikula@epiq.or.tz

Source : *InterCoast Network*, printemps 1999, p. 11.

AMÉRIQUE DU SUD

Sentiment d'insécurité chez les ouvrières des usines de traitement du poisson du Chili : leurs conditions de travail sont mauvaises et leur avenir incertain

Au Chili, le secteur de la pêche exporte de grandes quantités de produits de la mer, ce qui lui a permis de jouer un rôle très efficace et très dynamique dans les échanges internationaux et d'être l'une des forces motrices de l'économie nationale.

Plusieurs indicateurs macro-économiques témoignent de l'efficacité de sa croissance et de son expansion, en particulier au cours de ces dix dernières années : volumes de production et d'exportation, recettes en devises, niveaux d'investissement, augmentation de la capacité de production et des possibilités d'emploi.

Cependant, ces tendances positives de la croissance et de l'expansion cachent des processus sociaux liés à une production tournée vers l'exportation, dont les déséquilibres et les inégalités sociaux, et l'exclusion, sont des parties intégrantes.

Pour analyser et expliquer ces problèmes, nous nous sommes intéressés aux principaux aspects des conditions de travail et de la qualité des emplois dans ce secteur, et plus particulièrement aux groupes d'ouvriers des usines de transformation du poisson destiné à la consommation humaine (produits en conserve et produits congelés).

Il est capital de relever que la croissance et l'expansion de l'ensemble du secteur, tout en induisant une expansion considérable du marché de l'emploi, a conduit à la création d'emplois, par nature, extrêmement précaires.

Ces emplois présentent les caractéristiques suivantes : précarité, relations contractuelles non officialisées, salaires inférieurs à la normale, mauvais environnement de travail, absence d'accès aux caisses d'assurance maladie/accident ou de retraite, méthodes de travail négligentes et obstacles à la constitution de syndicats pour entreprendre des négociations collectives. Ainsi, bien que le nombre de travailleurs ait augmenté, il ne s'est accompagné d'aucune amélioration de leur bien-être.

D'après des calculs, dans cette branche d'activité, les femmes représentent près de 50 pour cent des travailleurs à plein temps et, sur certaines parties de la chaîne de production, ce pourcentage peut atteindre 80 pour cent. Selon certaines statistiques nationales incomplètes, qui ne tiennent compte que des unités de production employant dix personnes ou plus, il apparaît qu'une dizaine de milliers d'ouvrières sont

employées à plein temps. À ce chiffre, il convient d'ajouter un nombre inconnu d'employées à temps partiel qui ne sont recrutées qu'en fonction des besoins de production.

Outre qu'il privilégie beaucoup le recrutement des femmes, le marché de l'emploi dans la filière pêche se caractérise par une division marquée de main-d'œuvre en fonction du sexe. Certaines tâches ne sont confiées qu'aux hommes, alors que d'autres ne le sont qu'aux femmes. Ces dernières ont tendance à n'avoir accès qu'à des emplois à plus court terme et plus précaires, et cela tient autant à des facteurs culturels qu'à des facteurs structurels et économiques. Dans les secteurs d'activité de ce type, les ouvrières sont issues d'un milieu socio-économique plus bas; elles ont un niveau d'instruction et de compétences insuffisant, beaucoup d'enfants et souvent la charge d'un ménage (c'est-à-dire qu'elles sont les seules à pourvoir aux besoins, pénuciaux et autres, du ménage).

Rôles précis

Elles sont généralement meilleures dans des tâches qui impliquent une manipulation de matières premières et elles se voient donc confier des rôles précis dans le processus de production, notamment sur une chaîne de production de produits non transformés et de produits finis. Elles sont capables d'entreprendre des travaux manuels très spécialisés, qui requièrent des qualités très particulières. Mais comme ces tâches sont également très routinières, les femmes sont mal payées et les emplois sont précaires.

Pour ce qui est du nombre et du roulement des ouvrières, ce sont les petites entreprises et celles qui n'utilisent pas la technologie qui emploient le plus de personnel à temps partiel pour la transformation du poisson. Ainsi, les usines qui traitent des produits périssables sans disposer de l'infrastructure nécessaire au maintien de la chaîne du froid sont obligées de recruter ce genre de main-d'œuvre.

S'il est vrai que le marché de l'emploi dans la filière pêche est faible, des aspects structurels font néanmoins varier la demande de main-d'œuvre sur l'année. Par-dessus tout, il convient d'apporter des améliorations pour tenir compte des maxima et des minima saisonniers observés dans les volumes de prises et de production. En outre, il est important de signaler que la flexibilité en matière de recrutement permet aux employeurs de se soustraire aux respon-

sabilités et d'échapper aux coûts qu'impose le recrutement d'effectifs à plein temps.

Cette situation permet de sous-traiter, de donner du travail à l'extérieur et d'offrir des contrats de courte durée. Cette dernière disposition constitue la pierre angulaire de la stratégie économique et de l'organisation commerciale des usines de traitement du poisson.

Le taux de roulement de la population active est élevé; un important réservoir de personnes pénètre cycliquement une première fois, puis une deuxième fois, le marché de l'emploi, augmentant ainsi l'offre de main-d'œuvre bon marché et maintenant donc les salaires à des niveaux peu élevés. Le secteur de la pêche utilise également un système de taux variable visant à éviter toute indexation de salaire, tout versement de salaire minimum ou autre responsabilité liée à l'emploi.

Toute augmentation des taux de rémunération est quasiment exclusivement liée à la productivité et ces rémunérations sont, pour l'essentiel, subordonnées aux résultats de productivité et de rentabilité. Les journées de travail sont longues, les heures irrégulières et sujettes à des variations selon les conditions climatiques, la saison, le volume et la date ou l'heure des débarquements de poisson et la date ou l'heure des livraisons et des ventes.

Les usines de transformation sont caractérisées par une combinaison de facteurs de risques importants, et plus l'emploi est précaire, plus ils sont importants. Ils sont liés à la technicité du travail et aux dégâts qu'ils provoquent sur la santé.

L'absence de possibilité d'accès et de recours aux caisses de sécurité sociale et de retraite témoigne également des mauvaises conditions d'emploi. Les périodes de travail irrégulières signifient que les avantages sociaux des travailleurs sont interrompus et qu'ils doivent, par conséquent, recourir à l'aide médicale gratuite et se prévaloir de leur situation de pauvreté ou de dépendance.

Travail temporaire

S'agissant des pensions, compte tenu de la nature du travail et du niveau peu élevé et de l'instabilité des

revenus, il est peu probable que les travailleurs soient en mesure de se constituer un capital suffisant pour assurer, comme il se doit, leurs vieux jours.

Quant à la législation sur le travail, il y a des dispositions particulières qui empêchent les travailleurs temporaires, hommes et femmes, de former des syndicats et de mener des négociations collectives pour améliorer leurs conditions de travail. Cette situation aggrave leur vulnérabilité et limite leurs droits.

Le droit chilien a renforcé la notion de droit individuel, réduisant d'autant le pouvoir collectif des syndicats et leur capacité de négociation. Seuls les syndicats d'une entreprise donnée peuvent négocier. Les travailleurs temporaires ne pouvant s'affilier qu'à des syndicats sectoriels, ils sont beaucoup plus vulnérables. Les doléances les plus fréquentes des personnes travaillant à temps partiel concernent les salaires et la sécurité de l'emploi.

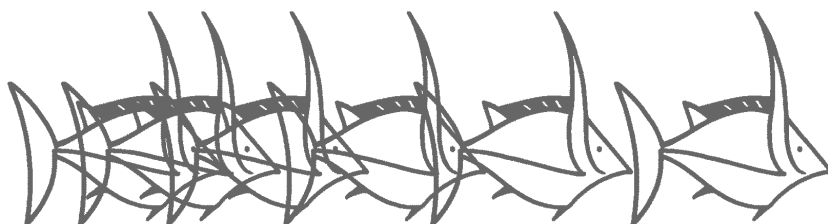
Les travailleurs à plein temps peuvent s'affilier aux syndicats d'entreprise qui négocient leurs conditions de travail. Un groupe de syndicats d'entreprises peut constituer une fédération et un groupe de fédérations une confédération.

En rendant plus flexible l'organisation de leur processus de production et en réduisant leurs coûts de main-d'œuvre, les entreprises visent à maintenir leur compétitivité sans porter atteinte à leur taux de profit, ce qui rend les emplois encore plus précaires.

Outre les avantages que l'État accorde au secteur industriel par le biais de ses politiques de subventions du crédit, de promotion des exportations, etc., et par celui de l'exploitation intensive des ressources marines disponibles, l'absence de mesures de contrôle efficaces et la présence d'une main-d'œuvre abondante et bon marché ont permis la croissance et l'expansion du secteur.

Cet article, traduit par Brian O'Riordan, a été rédigé par Estrella Diaz, qui est membre de Hexagrama Consultants, Santiago (Chili). E. Diaz est une sociologue, spécialiste des questions d'équité entre les sexes et l'emploi.

Source : Samudra, avril 1999



EUROPE

Des investisseurs européens se tournent vers le Pacifique pour importer plus de poisson... ... mais les taux de fret aérien posent problème

Dominique Gautron a fondé, il y a neuf ans, une petite entreprise, *Autremer*, dont le siège se trouve à Grenoble, mais qui dispose d'un bureau sur le grand marché de poisson de Paris. Chaque jour, elle approvisionne ce marché en poisson expédié par avion d'Afrique de l'Ouest, d'Oman et du Yémen. En janvier, elle a commencé à exploiter son propre bateau de pêche, équipé pour la transformation, depuis un port situé sur la côte du Yémen.

Jusqu'à l'entrée en service du navire, la société s'était bornée à vendre du poisson non traité sur le marché français. Elle était l'un des acheteurs de poisson opérant dans les sept pays européens, présents à la réunion ACP/Union européenne de Nadi (Fidji), pour nouer des contacts avec les fournisseurs de poisson.

Selon Mme Gautron, la société continuait à recevoir des volumes suffisants de poissons de récif frais et de lutjanidés en provenance du Moyen-Orient; il devenait en effet de plus en plus difficile de s'approvisionner auprès des sources traditionnelles.

"Les prix et la demande sont à la hausse. Nous nous tournons désormais vers le Pacifique car les ressources en thonidés y sont très importantes. Mais le problème est que l'Union européenne a interdit les importations en provenance de certains pays qui doivent donc s'aligner sur ses critères. Nous pensons au poisson congelé uniquement en raison de l'éloignement et de la capacité insuffisante de fret aérien. Le Pacifique est trop éloigné de l'Europe pour des expé-

ditions de poissons qui doivent être transbordés quelque part et risqueraient de ne pas arriver frais."

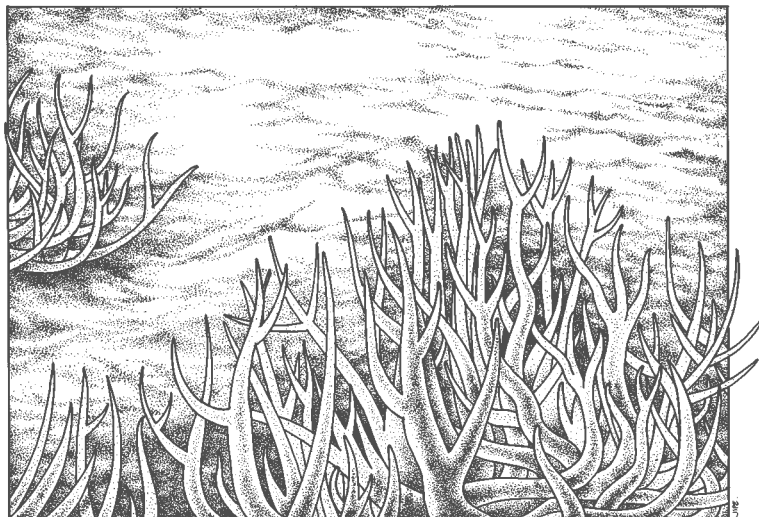
La société *Autremer* veut du thon congelé, des longues ou des darnes. "Outre l'harmonisation (avec la réglementation de l'UE), la principale contrainte est le transport, car les taux de fret aérien sont extrêmement élevés au départ du Pacifique Sud. Nos prix de vente ne peuvent être compétitifs sur le marché français. Ces taux doivent absolument baisser de 50 ou au moins 25 pour cent."

Selon elle, il existe en Europe une demande croissante de poisson "à cause de la maladie de la vache folle qui a incité les consommateurs à se tourner vers le poisson, malgré son prix plus élevé".

Presque tout le thon importé par la France, essentiellement du germon, est destiné à la mise en conserve. "Actuellement, nous ne consommons pas beaucoup de thon, mais les choses changent".

Mme Gautron s'attend à ce que les entreprises européennes investissent dans la transformation du poisson dans le Pacifique "dès que la région se mettra en conformité avec les règles strictes de l'Union européenne en matière de manipulation et de transformation. Actuellement, la plupart des intervenants font des projets et nouent des contacts et, dès que nous serons prêts, c'est-à-dire très bientôt, nous pourrions nous aussi nous lancer."

Source : *Island Business*, mars 1999



Ouvrages et publications



Yemaya : bulletin d'information sur les femmes et la pêche

Le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) vient tout juste de publier un bulletin d'information, *Yemaya*, sur les femmes et la pêche. L'idée d'un tel bulletin d'information a été lancée, pour la première fois, lors de la réunion de l'assemblée générale de l'ICSF qui s'est tenue à Trivandrum, en février 1998.

Il y a été suggéré que le bulletin d'information publie des nouvelles et les points de vue d'organisations et de personnes s'occupant de questions liées aux spécificités de chaque sexe dans le secteur de la pêche, dans différentes régions du monde. Outre la publication d'informations, ce bulletin devrait contribuer à maintenir des liens entre ceux qui travaillent sur des questions semblables et les aider à communiquer entre eux.

D'origine afro-brésilienne, le nom "*Yemaya*" est la contraction de "*Yey Omo Eja*", ce qui signifie "mère dont les enfants sont des poissons" - une mère dont les enfants sont si nombreux qu'on ne peut les compter. Le premier numéro de *Yemaya*, publié en avril 1999, contenait des articles rédigés par des personnes vivant en Afrique, en Europe, en Asie, en Amérique du Nord, en Amérique latine. Pour tout renseignement complémentaire sur *Yemaya*, prière de se mettre en rapport avec :

Chandrika Sharma

International Collective in Support of Fishworkers
27 College Road, Chennai 600 006 (Inde)

Téléphone : 91 44 8275303; télécopieur : 91 44 8254457
Mél. : icsf@vsnl.com; Internet : <http://www.icsf.net>

"The Last of the Hunter Gatherers" ("Les derniers chasseurs-cueilleurs") – Les pêcheries en crise

Michael Wigan

Publié par Swan Hill Press, 101 Longden Road, Shrewsbury, SY3 9EB (Royaume-Uni). RRP : £19,95

Il s'agit d'un ouvrage remarquablement objectif qui décrit plusieurs pêcheries parmi les plus grandes du monde, ce qui leur est arrivé et il prédit ce qui risque de leur arriver.

Certes, cet ouvrage tend à se focaliser sur l'Atlantique; néanmoins, il donne un aperçu de la situation dans d'autres régions du monde. Ce qui s'est passé dans l'océan Atlantique arrivera certainement dans les océans Indien et Pacifique si rien n'est fait pour protéger, à long terme, les pêcheries de ces océans.

L'auteur a suivi une démarche historique et il fait un point très détaillé sur l'état des pêcheries du monde entier. Il examine l'influence de facteurs tels que le mouvement des verts et les pêcheurs. Ses conclusions sont remarquablement objectives et, à n'en pas douter, positives. Riche d'enseignement, cet ouvrage saura captiver toutes celles et tous ceux dont l'avenir à long terme est lié à celui de la filière pêche, où qu'ils vivent et où qu'ils travaillent dans le monde.

Source : *Professional Fisherman*, mars 1999

Double fantôme - Voyageurs océaniques à bord de navires battant pavillon euro-américain

David A. Chappel (*M. E. Sharp, Inc. 1997*)

Extrait d'une critique de Mark Else, University of Hawaii Graduate Maritime Archaeology and History Certificate Programme (programme d'enseignement de l'archéologie et de l'histoire maritime sanctionné par un certificat du second cycle universitaire de l'Université d'Hawaii).

Pendant de trop nombreuses années, l'histoire du Pacifique et des navigateurs a été racontée du point de vue occidental exclusivement. Dans "Double fantômes"... le lecteur voit la navigation dans les eaux bleues du Pacifique à travers le regard des autochtones qui ont joué un rôle indispensable dans le développement des échanges commerciaux et culturels de la région pendant et après les premiers contacts avec la civilisation occidentale.

Au XVI^e siècle, les navires occidentaux ont commencé à traverser le Pacifique, et le premier d'entre eux, fut celui de Ferdinand Magellan, en 1522. Les Océaniques, ou peuples originaires de Polynésie, de Micronésie et de Mélanésie, ont navigué à bord de vaisseaux euro-américains peu après ce premier voyage. Au début, ils voyageaient contre leur gré. Les Océaniques étaient embarqués de force, séquestrés et traités comme des esclaves ou des curiosités, souvent par les Espagnols. Il a fallu encore deux siècles avant que la plupart des Océaniques puissent naviguer de leur plein gré.

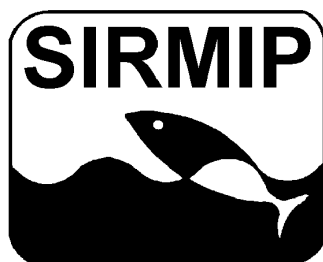
L'auteur nous donne de précieuses informations sur les legs laissés par la migration de milliers de Kanaka dans le Pacifique à bord de navires euro-américains. Kanaka signifie "personne" en hawaïen mais, pour les Occidentaux, le terme a pris le sens de "travailleurs autochtones de l'ensemble du Pacifique".

Le désir de naviguer avec des étrangers a exposé les navigateurs Kanaka non seulement à se faire rejeter par des Euro-américains mais également par leurs propres peuples. Lorsque ces autochtones sont rentrés chez eux en grand nombre, l'influence de l'homme blanc sur eux a été telle que leurs propres peuples ne les ont plus reconnus. C'est là l'un des points les plus importants de l'ouvrage de Chappell - non seulement les maladies importées par les étrangers ont dévasté les cultures des îles du Pacifique, mais leurs idéaux ont empoisonné l'esprit des jeunes et ont changé à tout jamais la structure de l'Océanie, faisant de ces hommes des "double fantômes", aussi bien pour leurs peuples que pour l'histoire.

L'auteur, David Chappell, est membre du Marine Archaeology and History Certificate Program (MAH) Steering Committee (Comité directeur du programme d'enseignement de l'archéologie et de l'histoire marine débouchant sur un certificat).

Source : *Seawords, The Newsletter of the Marine Option Program University of Hawaii*, volume XIII, n° 2, février 1999. p. 5.

Le SIRMIP est un projet entrepris conjointement par 5 organisations internationales qui s'occupent de la mise en valeur des ressources halieutiques et marines en Océanie. Sa mise en oeuvre est assurée par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA), l'Université du Pacifique Sud, la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et le Programme régional océanique de l'environnement (PROE). Ce bulletin est produit par la CPS dans le cadre de ses engagements envers le SIRMIP. Ce projet vise



Système d'Information sur les Ressources
Marines des Îles du Pacifique

à mettre l'information sur les ressources marines à la portée des utilisateurs de la région, afin d'aider à rationaliser la mise en valeur et la gestion. Parmi les activités entreprises dans le cadre du SIRMIP, citons la collecte, le catalogage et l'archivage des documents techniques, spécialement des documents à usage interne non publiés; l'évaluation, la remise en forme et la diffusion d'information, la réalisation de recherches documentaires, un service de questions-réponses et de soutien bibliographique, et l'aide à l'élaboration de fonds documentaires et de bases de données sur les ressources marines nationales.